

# JOURNAL OFFICIEL

## DU

# BURKINA FASO

Paraissant le jeudi de chaque semaine

## ABONNEMENTS

BURKINA FASO ET AFRIQUE  
Toute voie 6 mois 1 an  
**19 500 39 000**

## AUTRES PAYS

Voie aérienne exclusivement  
Zone Afrique Ouest.....**100 000** Frs  
Zone Afrique Nord, Centrale, Australe.....  
..... **150 000** Frs  
Zone Amérique, Asie.....**300 000** Frs  
Zone Europe.....**300 000** Frs

- Frais d'expédition en sus

## Vente de numéro

Année courante.....**750**  
Année courante spéciale.....**1000**  
Année antérieure.....**900**  
Année antérieure spéciale.....**1200**

## ABONNEMENTS ET INSERTIONS

les abonnements et insertions seront adressés au  
Secrétariat Général du Gouvernement  
et du Conseil des Ministres  
01 BP. 3924 OUAGADOUGOU  
TEL. 50-32-63-61 / 50 32-60-19  
50 32 60 20 / 50 32 41 91

Les lettres demandant réponse devront être  
accompagnées d'un timbre pour  
l'affranchissement.

ISSN 07966-5206

Les abonnements et les annonces  
sont payables d'avance

## ANNONCES ET AVIS

Association a but non lucratif et avis autre  
que de constitution de sociétés  
commerciales..... **25 000 F CFA**

Avis de constitution de sociétés  
commerciales..... **100 000 F CFA**

Les annonces devront parvenir au plus  
tard le jeudi précédant la date de parution  
du "JO".

## PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DU GOUVERNEMENT

## PREMIER MINISTERE

16 jan... Décret n° 2015-034/PRES-TRANS/PM  
portant nomination d'un Chargé de missions. **9819**

20 jan... Décret n° 2015-043/PRES-TRANS/PM  
portant nomination du Ministre des Infrastructures, du  
Désenclavement et des Transports. **9819**

MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS  
HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

27 jan... Décret n° 2015-060/PRES-TRANS/PM  
/MJDHPC portant nomination d'un Directeur de service. **9819**

27 jan... Décret n° 2015-061/PRES-TRANS/PM  
/MJDHPC portant nomination d'un Directeur général. **9819**

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION  
ET DE LA SECURITE

27 jan... Décret n° 2015-050/PRES-TRANS/PM/  
MATDS portant nomination de Directeurs de service. **9819**

27 jan... Décret n° 2015-051/PRES-TRANS/PM/  
MATDS portant nomination de Chargés de missions. **9819**

27 jan... Décret n° 2015-052/PRES-TRANS/PM/  
MATDS portant nomination de Directeurs  
provinciaux. **9820**

27 jan... Décret n° 2015-053/PRES-TRANS/PM/  
MATDS portant nomination de Directeurs régionaux. **9820**

27 jan... Décret n° 2015-054/PRES-TRANS/PM/  
MATDS portant nomination d'un Directeur général. **9821**

27 jan... Décret n° 2015-055/PRES-TRANS/PM/  
MATDS portant nomination d'un Directeur général de  
l'Office national d'Identification (ONI). **9821**

23 mars... Arrêté n° 2015-005/MATDS/SG/DGLP/  
DOSOC portant autorisation d'exercer au Burkina  
Faso de l'association dénommée : «SOS FAIM-  
Luxembourg ACTION POUR LE  
DEVELOPPEMENT». **9821**

13 mars... Arrêté n° 2015-006/MATDS/SG/DGSEPP/  
DLFSPP portant reconnaissance du parti politique  
dénommé : « Union pour un Burkina Nouveau », en  
abrégé U.B.N. **9821**

27 mars... Arrêté n° 2015-007/MATDS/SG/DGLP/  
DOSOC portant autorisation d'exercer au Burkina  
Faso de l'association dénommée : «UNSER DORF». **9823**

MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

16 jan... Décret n° 2015-038/PRES-TRANS/PM/  
MEF portant nomination de Conseillers. **9823**

**MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE**

16 jan... Décret n° 2015-036/PRES-TRANS/PM/MME portant nomination d'un Directeur général. **9823**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE**

27 jan... Décret n° 2015-062/PRES-TRANS/PM/MARHASA portant nomination d'un secrétaire permanent. **9823**

27 jan... Décret n° 2015-063/PRES-TRANS/PM/MARHASA portant nomination de Directeurs de service. **9823**

27 jan... Décret n° 2015-064/PRES-TRANS/PM/MARHASA portant nomination d'un Directeur de cabinet. **9823**

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

03 fév... Décret n° 2015-083/PRES-TRANS/PM/MICA/MEF portant nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'Agence de Promotion des Investissements du Burkina Faso (API-BF). **9824**

03 fév... Décret n° 2015-084/PRES-TRANS/PM/MICA/MEF portant nomination du président du conseil d'administration de l'Agence de Promotion des Investissements du Burkina Faso (API-BF). **9824**

**MINISTERE DE LA CULTURE ET DU TOURISME**

16 jan... Décret n° 2015-039/PRES-TRANS/PM/MCT portant nomination d'un Directeur de service. **9824**

16 jan... Décret n° 2015-040/PRES-TRANS/PM/MCT portant nomination d'un secrétaire général. **9824**

27 jan... Décret n° 2015-056/PRES-TRANS/PM/MCT portant nomination de Directeurs de service. **9824**

**MINISTERE DE LA SANTE**

07 avril... Arrêté conjoint n° 2015-366/MS/MICA portant fixation des modalités d'application du Décret n° 2011-1051/PRES/PM/MS/MEF du 30 décembre 2011, portant conditionnement et étiquetage des produits du tabac au Burkina Faso. **9824**

**MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME**

16 jan... Décret n° 2015-035/PRES-TRANS/PM/MHU portant nomination d'un Conseiller technique. **9826**

31 déc... Décret n° 2014-090/PRES-TRANS/PM/MHU portant nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR). **9826**

**MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR**

27 jan... Décret n° 2015-066/PRES-TRANS/PM/MESS portant nomination d'un Directeur général. **9826**

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION**

27 jan... Décret n° 2015-047/PRES-TRANS/PM/MENA portant nomination de Directeurs généraux. **9826**

27 jan... Décret n° 2015-048/PRES-TRANS/PM/MENA portant nomination d'un Chargé de missions. **9827**

27 jan... Décret n° 2015-049/PRES-TRANS/PM/MENA portant nomination d'un Secrétaire général. **9827**

**MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

16 jan... Décret n° 2015-041/PRES-TRANS/PM/MFPTSS portant nomination d'un Directeur général. **9827**

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

16 jan... Décret n° 2015-031/PRES-TRANS/PM/MERH portant nomination de Chargés de missions. **9827**

16 jan... Décret n° 2015-032/PRES-TRANS/PM/MERH portant nomination d'un Conseiller technique. **9827**

16 jan... Décret n° 2015-033/PRES-TRANS/PM/MERH portant nomination de Directeurs régionaux. **9827**

27 jan... Décret n° 2015-065/PRES-TRANS/PM/MERH portant nomination de Directeurs de service. **9827**

**MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE**

16 jan... Décret n° 2015-042/PRES-TRANS/PM/MPFG portant nomination d'un Directeur de service. **9829**

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**ANNONCES 9829**

**PARTIE OFFICIELLE****ACTES DU GOUVERNEMENT****PREMIER MINISTERE**

**DECRET N° 2015-034/PRES-TRANS/PM du 16 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Fousseni OUEDRAOGO, Mle 51 721 C, Inspecteur d'éducation de jeunes enfants, est nommé Chargé de missions.

**ARTICLE 2 :** Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé .

**DECRET N° 2015-043/PRES-TRANS/PM du 20 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Daouda TRAORE, est nommé Ministre des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports

**ARTICLE 2 :** Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

**MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE**

**DECRET N°2015-060/PRES-TRANS/PM/MJDHPC du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Alain SANKARA, Mle 91 237 C, Administrateur des services financiers, est nommé Directeur de l'administration et des finances.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, Garde de Sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

**DECRET N°2015-061/PRES-TRANS/PM/MJDHPC du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Honoré Grégoire KARAMBERY, Mle 92 574 D, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, est nommé Directeur général de la garde de sécurité pénitentiaire.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, Garde de Sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE**

**DECRET N° 2015-050/PRES-TRANS/PM/MATDS du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Yirmalè Frédéric SOME, Mle 98 284 G, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, est nommé Directeur de la communication et de la presse ministérielle.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Windongoudi Hamadou GUIGMA, Mle 57 712 S, Commissaire principal de Police, est nommé Directeur de l'Académie de Police.

**ARTICLE 3 :** Monsieur Zakaria COMPAORE, Intendant militaire, est nommé Directeur de l'administration et des finances.

**ARTICLE 4 :** Monsieur Batia BAZIE, Mle 70 052 K, Conseiller en gestion des ressources humaines, est nommé Directeur des ressources humaines.

**ARTICLE 5 :** Monsieur Théophile SEGUEDA, Mle 30 508 B, Contrôleur général de Police, est nommé Directeur de l'Ecole nationale de Police.

**ARTICLE 6 :** Monsieur Daogo Félix BOUGMA, Mle 14 438 T, Administrateur des services financiers, est nommé Directeur des marchés publics.

**ARTICLE 7 :** Monsieur Cyrille SANON, Mle 57 716 N, Commissaire principal de police, est nommé, Directeur de la Sûreté de l'Etat à la Direction générale de la Police nationale.

**ARTICLE 8 :** Le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

**DECRET N° 2015-051/PRES-TRANS/PM/MATDS du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Michel KI, Mle 16 263 K, Commissaire divisionnaire de Police, est nommé Chargé de missions à la Direction générale de la Police nationale.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Rémy TAÏTA, Mle 12 636 A, Commissaire divisionnaire de Police, est nommé Chargé de missions à la Direction générale de la Police nationale.

**ARTICLE 3 :** Monsieur Léandre SORGO, Mle 57 723 R, Commissaire principal de Police, est nommé Chargé de missions à la Direction générale de la Police nationale.

**ARTICLE 4 :** Madame F. Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO, Mle 57 728 L, Commissaire principal de Police, est nommée Chargée de missions à la Direction générale de la Police nationale.

**ARTICLE 5 :** Le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés .

**DECRET N° 2015-052/PRES-TRANS/PM/MATDS du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Karim Blaise ZANGRE, Mle 17 886 S, Commissaire de police, est nommé Directeur provincial de la police nationale du Bam.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Emmanuel KABORE, Mle 19 373 B, Commissaire de police, est nommé Directeur provincial de la police nationale du des Banwa.

**ARTICLE 3 :** Madame Minata TRAORE, Mle 227 554 K, Commissaire de police est nommé Directrice provinciale de la police nationale du Bazèga.

**ARTICLE 4 :** Monsieur Bertrand TOE, Mle 111 494 W, Commissaire de police, est nommé Directeur provincial de la police nationale de la Bougouriba.

**ARTICLE 5 :** Monsieur Noangma Sidiki DIMA, Mle 22 839 V, Commissaire de police est nommé Directeur provincial de la police nationale du du Ganzourgou.

**ARTICLE 6 :** Monsieur Boukari KONE, Mle 19 524 D, Commissaire de police est nommé Directeur provincial de la police nationale de la Gnagna.

**ARTICLE 7 :** Monsieur Boureima SAVADOGO, Mle 111 497 N, Commissaire de police, est nommé Directeur provincial de la police nationale du Ioba.

**ARTICLE 8 :** Monsieur Yacouba DRABO, Mle 17 838 Z, Commissaire principal de police, est nommé Directeur provincial de la police nationale du KénéDougou.

**ARTICLE 9 :** Monsieur Amidou Roger KIENDREBEOGO, Mle 17 914 E, Commissaire principal de police, est nommé Directeur provincial de la police nationale de la Kompienga.

**ARTICLE 10 :** Monsieur Siaka BADO, Mle 19 454 C, Commissaire de police, est nommé Directeur provincial de la police nationale de la Kossi.

**ARTICLE 11 :** Monsieur Sampana Jérôme LOUGOUDIE, Mle 22 797 L, Commissaire principal de police, est nommé Directeur provincial de la police nationale du Kouritenga.

**ARTICLE 12 :** Monsieur Augustin COULDIATI, Mle 24 367 S, Commissaire principal de police, est nommé Directeur provincial de la police nationale du Kourwéogo.

**ARTICLE 13 :** Monsieur Dieudonné OUATTARA, Mle 57 722 C, Commissaire principal de police est nommé Directeur provincial de la police nationale de la Léraba.

**ARTICLE 14 :** Monsieur Lacina OUEDRAGO, Mle 111 496 R, Commissaire de police, est nommé Directeur provincial de la police nationale du Nayala.

**ARTICLE 15 :** Monsieur Abou Bakar COMPAORE, Mle 57 721 W, Commissaire principal de police, est nommé Directeur provincial de la police nationale de l'Oudalan.

**ARTICLE 16 :** Monsieur P. Roger YAMEOGO, Mle 22 942 E, Commissaire de police, est nommé Directeur provincial de la police nationale du Passoré.

**ARTICLE 17 :** Monsieur Abel OUEDRAOGO, Mle 19 571 Z, Commissaire principal de police, est nommé Directeur provincial de la police nationale du Sourou.

**ARTICLE 18 :** Monsieur Vincent TAPSOBA, Mle 17 935 K, Commissaire principal de police, est nommé Directeur provincial de la police nationale du Yagha.

**ARTICLE 19 :** Monsieur Pascal ILBOUDO, Mle 22 939 K, Commissaire de police, est nommé Directeur provincial de la police nationale du Zandoma.

**ARTICLE 20 :** Monsieur Moussa SANA, Mle 13 930 B, Commissaire principal de police, est nommé Directeur provincial de la police nationale du Ziro.

**ARTICLE 21 :** Le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés .

**DECRET N° 2015-053/PRES-TRANS/PM/MATDS du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Marcel PARE, Mle 12 604 Y, Commissaire principal de Police, est nommé Directeur régional de la Police nationale du Centre.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Abdou KOCTY, Mle 24 064 Y, Commissaire divisionnaire de Police, est nommé Directeur régional de la Police nationale du Centre-Ouest.

**ARTICLE 3 :** Madame Marie Denise SEBGO, Mle 57 727 X, Commissaire principal de Police, est nommée Directrice régionale de la Police nationale du Centre-Sud.

**ARTICLE 4 :** Monsieur Kouratinsy Luc SOULAMA, Mle 19 382 Z, Commissaire principal de Police, est nommé Directeur régional de la Police nationale du Centre-Nord.

**ARTICLE 5 :** Monsieur D. Franck Elvis COMPAORE, Mle 57 713 E, Commissaire principal de Police, est nommé Directeur régional de la Police nationale du Centre-Est.

**ARTICLE 6 :** Monsieur Salfo DABARE, Mle 12 658 J, Commissaire principal de Police, est nommé Directeur régional de la Police nationale du Plateau-Central.

**ARTICLE 7 :** Monsieur Sy TRAORE, Mle 14 078 B, Commissaire principal de Police, est nommé Directeur régional de la Police nationale des Hauts-Bassins.

**ARTICLE 8 :** Monsieur Issa SAWADOGO, Mle 13 026 L, Commissaire principal de Police, est nommé Directeur régional de la Police nationale du Sud-Ouest.

**ARTICLE 9 :** Monsieur Modibo Coulibaly, Mle 18 552 K, Commissaire principal de Police, est nommé Directeur régional de la Police nationale des Cascades.

**ARTICLE 10 :** Monsieur Komossira SANON, Mle 22 830 W, Commissaire principal de Police, est nommé Directeur régional de la Police nationale de la Boucle du Mouhoun.

**ARTICLE 11 :** Monsieur Karim DRABO, Mle 17 929 Y, Commissaire principal de Police, est nommé Directeur régional de la Police nationale de l'Est.

**ARTICLE 12 :** Monsieur Daniel ZOUNGRANA, Mle 57 725 N, Commissaire principal de Police, est nommé Directeur régional de la Police nationale du Sahel.

**ARTICLE 13 :** Monsieur Désiré OUEDRAOGO, Mle 24 361 R, Commissaire principal de Police, est nommé Directeur régional de la Police nationale du Nord.

**ARTICLE 14 :** Le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés .

**DECRET N° 2015-054/PRES-TRANS/PM/MATDS du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Alain Joachim BONZI, Mle 30 507 M, Contrôleur général de Police, est nommé Directeur général des écoles de Police.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de 'intéressé .

**DECRET N° 2015-055/PRES-TRANS/PM/MATDS du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Parbignalé Arsène YODA, Ingénieur statisticien-économiste du développement, est nommé Directeur général de l'Office national d'Identification (ONI).

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé .

**Arrêté n° 2015-005/MATDS/SG/DGLP/DOSOC du 23 mars 2015**

VU la Constitution ;  
 VU la Charte de la Transition ;  
 VU le Décret n° 2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014, portant nomination du Premier Ministre ;  
 VU le Décret n° 2014-004/PRES/TRANS du 23 novembre 2014, portant composition du Gouvernement ;

VU la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association ;

VU la demande d'autorisation d'exercer au Burkina Faso en date du 03 décembre 2014, formulée par Monsieur OUEDRAOGO Rasmané ;

VU l'avis du Ministre de l'Economie et des Finances et celui du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale ;

VU le rapport d'enquête de moralité concernant Monsieur OUEDRAOGO Rasmané, représentant de l'association au Burkina Faso ;

#### ARRETE

**Article 1 :** L'association dénommée « SOS FAIM-Luxembourg ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT » dont le siège social est situé à L-4141 Esch-sur-Alzette, 88 rue Victor Hugo en Belgique, est autorisée à exercer ses activités au Burkina Faso.

**Article 2 :** l'association « SOS FAIM-Luxembourg ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT » a pour objectif :

- Appuyer les initiatives de développement dans les pays du tiers-monde ;
- Informer et sensibiliser l'opinion publique au Grand-Duché du Luxembourg ;
- Réunir et affecter les fonds à des activités entrant dans le cadre de ses objectifs.

**Article 3 :** l'association « SOS FAIM-Luxembourg ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT » est représentée au Burkina Faso par Monsieur OUEDRAOGO Rasmané.

**Article 4 :** L'association prendra toutes dispositions utiles pour signer un accord d'établissement avec le Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

**Article 5 :** Le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature.

**Arrêté n° 2015-006/MATDS/SG/DGSEPP/DLFSP du 13 mars 2015**

VU la Constitution ;  
 VU la Charte de la Transition ;  
 VU le Décret n° 2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014, portant nomination du Premier Ministre ;  
 VU le Décret n° 2014-004/PRES/TRANS du 23 novembre 2014, portant composition des membres du Gouvernement ;  
 VU la loi n° 032-2001/AN du 29 novembre 2001, portant charte des partis et formations politiques au Burkina Faso ;  
 VU le décret n° 2013-654/PRES/PM/MATS du 30 juillet 2013 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité ;  
 VU la demande en date du 18 février 2015, signée par Monsieur Yacouba BARRY ;

#### ARRETE

**Article 1 :** Est reconnu au Burkina Faso le parti politique dénommé « Union pour un Burkina Nouveau », en abrégé U.B.N.

**Article 2 :** Le siège de l' « Union pour un Burkina Nouveau » est fixé à Ouagadougou, province du Kadiogo.

**Article 3 :** La devise du parti est « notre Faso, notre Espoir ».

**Article 4 :** L'emblème de l' « Union pour un Burkina Nouveau » est représenté par :

- La carte du Burkina Faso en fond vert au milieu de laquelle trônent deux colombes blanches ; face à face dans un cercle orange traduisant la paix et l'abondance ;
- Les initiales du parti en majuscules et de couleur blanche dans la carte sous les colombes ;
- Le tout dans un cercle à bordure orange.

**Article 5 :** La composition du Bureau Exécutif National de l' « Union pour un Burkina Nouveau » est la suivante :

Président national : OUEDRAOGO Yacouba, Tél. 70 20 80 64  
1er Vice-Président : DICKO Amadou Diemdioda, Tél. 65 20 16 26

2ème Vice-Président : ABOUGA Fatimata, Tél. 70 75 23 37  
Secrétaire général : BARRY Yacouba, Tél. 78 85 85 36

Secrétaire général adjoint : OUEDRAOGO Denis, Tél. 70 24 76 23

Secrétaire chargé de l'organisation : COMPAORE Saydou, Tél. 70 25 33 00

Secrétaire adjoint chargé de l'organisation : KOURAOGO Boureima, Tél. 78 20 72 00

Secrétaire adjoint chargé de l'organisation : KARAMA/ROUAMBA Marguerite, Tél. 70 25 66 66

Secrétaire adjoint chargé de l'organisation : GUIGMA Marcel, Tél. 70 16 61 18

Secrétaire chargé de la formation politique et civique : DIALLO Idrissa, Tél. 70 29 20 45

Secrétaire adjoint chargé de la formation politique et civique : MAIGA Ibrahim, Tél. 70 31 67 59

Secrétaire chargé de la logistique et des finances : OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Zénabo, Tél. 70 23 98 12

Secrétaire adjoint chargé de la logistique et des finances : KARGOUGOU Salif, Tél. 78 80 86 36

Secrétaire chargé des relations extérieures et des Burkinabè de l'étranger : OUEDRAOGO Alassane, Tél. 70 29 01 10

Secrétaire adjoint chargé des relations extérieures et des Burkinabè de l'étranger: SANDWIDI Gabriel, Tél. 75 00 92 94

Secrétaire chargé du contrôle et de la vérification : BAMAGO Amado, Tél. 70 27 48 16

Secrétaire adjoint chargé du contrôle et de la vérification : DIALLO Moussa, Tél. 70 24 77 19

Secrétaire chargée de la femme et de la jeune fille : YAMEOGO Awa, Tél. 78 40 04 04

Secrétaire adjoint chargé de la femme et de la jeune fille : GUIRO Maïssaratou, Tél. 70 89 44 73

Secrétaire chargé des personnes vivant avec un handicap : TRAORE Ali, Tél. 79 63 20 30

Secrétaire adjoint chargé des personnes vivant avec un handicap : TIENDREBEOGO Zalissa, Tél. 70 04 41 85

Secrétaire chargé de la promotion des droits humains et de la protection civile : BA Nassirou, Tél. 70 24 13 64 / 76 16 69 55

Secrétaire adjoint chargé de la promotion des droits humains et de la protection civile : SAYOU Daouda, Tél. 70 93 25 84  
Secrétaire chargé de la jeunesse et de l'emploi : OUEDRAOGO Ouessène Brice, Tél. 70 26 07 24

Secrétaire adjoint chargé de l'emploi et de la jeunesse: ILBOUDO Abdou, Tél. 70 55 69 95

Secrétaire chargé de la culture et du sport : KABORE Idrissa, Tél. 78 29 11 17

Secrétaire adjoint chargé de la culture et du sport : KONITWANGO Adama Kader, Tél. 78 25 94 24

Secrétaire chargé de l'environnement et du développement durable : GOUBA Norbert, Tél. 70 27 06 08

Secrétaire adjoint chargé de l'environnement et du développement durable : OUEDRAOGO Soumaïla, Tél. 78 84 17 64

Secrétaire chargé de la communication et des technologies de l'information : KAMBOU Ba Danielle, Tél. 70 31 93 80

Secrétaire adjoint chargé de la communication et des technologies de l'information : NAPON Cyr Michaël, Tél. 78 16 16 99

Secrétaire chargé des conflits et de la réconciliation nationale: BOY Kadiatou, Tél. 70 45 24 83

Secrétaire adjoint chargé des conflits et de la réconciliation nationale : BARRY Habata, Tél. 61 29 54 48

Secrétaire chargé des secteurs sociaux : MAIGA Idrissa, Tél. 70 44 97 80

Secrétaire adjoint chargé des secteurs sociaux : OUEDRAOGO Saïdou, Tél. 78 41 18 35

Secrétaire chargé du développement économique et de la prospective: ZOUNGRANA Philippe, Tél. 70 26 52 80

Secrétaire adjoint chargé du développement économique et de la prospective: KASSAMBA Moussa, Tél. 78 85 74 26 / 61 56 63 53

Secrétaire chargé du commerce et du développement industriel : YANOOGO T. Amed, Tél. 78 28 77 00

Secrétaire adjoint chargé du commerce et du développement industriel : OUEDRAOGO Carine, Tél. 78 22 00 00

Secrétaire chargé de l'énergie et des mines : BOURGOU Moussa, Tél. 70 23 55 50

Secrétaire adjoint chargé de l'énergie et des mines : COMPAORE Philippes, Tél. 76 60 00 59

Secrétaire chargé des anciens : IDO Babou Jean Pierre, Tél. 70 24 14 26

Secrétaire adjoint chargé des anciens : SAGNON G. Ernest, Tél. 70 28 48 15

Conseiller chargé des questions juridiques : OUEDRAOGO Ouessène Brice, Tél. 70 26 07 24

Conseiller chargé des questions juridiques : PALE Youl Romain Sy, Tél. 70 50 09 39

**Article 6 :** Conformément à la loi n° 032-2001/AN du 29 novembre 2001, portant charte des partis et formations politiques au Burkina Faso, tous changements intervenus dans l'administration ou la direction du parti ainsi que les modifications apportées à son statut, programme ou manifeste doivent être portés à la connaissance du Ministre chargé des libertés publiques dans un délai n'excédant pas trente (30) jours.

**Article 7 :** Le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature.

**Arrêté n° 2015-007/MATDS/SG/DGLP/DOSOC du 27 mars 2015**

VU la Constitution ;  
VU la Charte de la Transition ;  
VU le Décret n° 2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014, portant nomination du Premier Ministre ;  
VU le Décret n° 2014-004/PRES/TRANS du 23 novembre 2014, portant composition du Gouvernement ;  
VU la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association ;  
VU la demande d'autorisation d'exercer au Burkina Faso en date du 29 septembre 2014, formulée par Monsieur YAMBRE K. J. Alphonse ;  
VU l'avis du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale ;  
VU le rapport d'enquête de moralité concernant Monsieur YAMBRE K. J. Alphonse, représentant de l'ONG au Burkina Faso ;

#### **ARRETE**

**Article 1 :** L'association dénommée « UNSER DORF » dont le siège social est fixé à Kelkheim (Taunus en Allemagne) est autorisée à exercer ses activités au Burkina Faso.

**Article 2 :** l'association « UNSER DORF » a pour objectif :

- Promouvoir la coopération au développement ;
- Contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations ;
- Lutter contre la pauvreté.

**Article 3 :** l'association « UNSER DORF » est représentée au Burkina Faso par Monsieur YAMBRE K. J. Alphonse.

**Article 4 :** L'association prendra toutes dispositions utiles pour signer un accord d'établissement avec le Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

Article 5 : Le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature.

#### **MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**DECRET N° 2015-038/PRES-TRANS/PM/MEF du 16 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Madame Pulchérie Dommèkilè DABIRE/SOMDA, Mle 51 968 R, Inspecteur des Douanes est nommée Conseiller chargé des questions douanières près l'Ambassade du Burkina Faso à Bruxelles.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Grégoire DABIRE, Mle 22 508 K, Inspecteur divisionnaire des Douanes, est nommé Conseiller chargé des questions douanières près l'Ambassade du Burkina Faso à Abidjan.

**ARTICLE 3 :** Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

#### **MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE**

**DECRET N° 2015-036/PRES-TRANS/PM/MME du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur François de Salles OUEDRAOGO, est nommé Directeur général de la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL).

**ARTICLE 2 :** Le Ministre des Mines et de l'Energie est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

#### **MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE**

**DECRET N° 2015-062/PRES-TRANS/PM/MARHASA du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Saga ILBOUDO, Mle 15 236 M, Ingénieur agronome, est nommé Secrétaire permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA).

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de l'Agriculture, des Ressource Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

**DECRET N° 2015-063/PRES-TRANS/PM/MARHASA du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Adama SAWADOGO, Mle 91 864 V, Conseiller en Gestion des ressources humaines, est nommé Directeur des ressources humaines.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Pon BARRO, Mle 46 250 P, Administrateur des services financiers, est nommé Directeur des marchés publics.

**ARTICLE 3 :** Monsieur Abdallah Youssef Chahine TRAORE, Mle 53 583 T, Administrateur des services financiers, est nommé Directeur de l'administration et des finances.

**ARTICLE 4 :** Monsieur Sansan KAMBOU, Mle 25 506 V, Journaliste, est nommé Directeur de la Communication et de la presse ministérielle.

**ARTICLE 5 :** Le Ministre de l'Agriculture, des Ressource Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

**DECRET N° 2015-064/PRES-TRANS/PM/MARHASA du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Seydou NASSOURI, Mle 16 345 V, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, est nommé Directeur de Cabinet.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE,  
DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

**DECRET N° 2015-083/PRES-TRANS/PM/MICA/MEF du 03 février 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Kouka Edouard TAPSOBA, Economiste du développement agricole est nommé Administrateur au Conseil d'Administration de l'Agence de Promotion des Investissements du Burkina Faso (API-BF) pour un premier mandat de trois (03) ans.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret .

**DECRET N° 2015-084/PRES-TRANS/PM/MICA/MEF du 03 février 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Kouka Edouard TAPSOBA, Economiste du développement agricole est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Agence de Promotion des Investissements du Burkina Faso (API-BF) pour un premier mandat de trois (03) ans.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret .

**MINISTERE DE LA CULTURE  
ET DU TOURISME**

**DECRET N° 2015-039/PRES-TRANS/PM/MCT du 16 janvier 2016.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Alphonse TOUGOUMA, Mle 51 174 N, Inspecteur du Trésor, est nommé Directeur de l'administration et des finances.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de la Culture et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé .

**DECRET N° 2015-040/PRES-TRANS/PM/MCT du 16 janvier 2016.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Désiré OUEDRAOGO, Mle 28 937 G, Conseiller des affaires culturelles, est nommé Secrétaire général.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de la Culture et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé .

**DECRET N° 2015-056/PRES-TRANS/PM/MCT du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Amidou ZAGRE, Mle 35 096 N, Professeur certifié, est nommé Directeur de la communication et de la presse ministérielle.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Kountéré Marc KIENOU, Mle 220 680 T, Conseiller des affaires économiques, est nommé Directeur de l'administration et des finances du Musée national.

**ARTICLE 3 :** Le Ministre de la Culture et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés .

**MINISTERE DE LA SANTE**

**Arrêté conjoint n° 2015- 366/MS/MICA du 07 avril 2015** portant fixation des modalités d'application du Décret n°2011-1051/PRES/PM/MS/MEF du 30 décembre 2011, portant conditionnement et étiquetage des produits du tabac au Burkina Faso

**LE MINISTRE DE LA SANTE ;  
LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE  
DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT ;**

Vu la Constitution ;  
Vu la Charte de la Transition ;  
Vu le Décret n°2014-0001/PRES/TRANS du 18 novembre 2014, portant nomination du premier ministre ;  
Vu le Décret n°2014-004/PRES-TRANS/PM du 23 novembre 2014, portant composition du gouvernement du Burkina Faso ;  
Vu la Loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique ;  
Vu le Décret n°2013-926/PRES/PM/MS du 10 octobre 2013 portant organisation du ministère de la Santé ;  
Vu le Décret n° 2013-853/PRES/PM/MICA du 3 octobre 2013 portant organisation du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat ;  
Vu la Convention cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac, ratifiée le 31 juillet 2006 par le Burkina Faso ;  
Vu la Loi n°040-2010/AN du 25 novembre 2010, portant lutte contre le tabac au Burkina Faso ;  
Vu le Décret n° 2011-1051/PRES/PM/MS/MEF du 30 décembre 2011 portant conditionnement et étiquetage des produits du tabac au Burkina Faso ;  
Sur rapport du Ministre de la Santé ;

**A R R E T E N T**

**CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

**Article 1 :** le présent arrêté fixe les modalités d'application du décret n°2011-1051/PRES/PM/MS/MEF du 30 décembre 2011, portant conditionnement et étiquetage des produits du tabac au Burkina Faso.

**Article 2 :** au sens du présent arrêté, on entend par paquet: récipient ou réceptacle ou papier d'emballage dans lequel un produit du tabac est vendu ou exposé à la vente au détail ;

- cartouche: récipient ou réceptacle ou papier d'emballage où il y a plusieurs paquets dans lequel un produit du tabac est vendu ou exposé à la vente des grossistes ;

- carton: récipient ou réceptacle ou papier d'emballage où il y a plusieurs cartouches dans lequel un produit du tabac est vendu ou exposé à la vente des grossistes ;

- face antérieure du paquet: la plus grande surface du paquet visible directement et la plus exposée ;

- face postérieure du paquet: la plus grande surface du paquet visible directement et la plus exposée et opposée à la face antérieure du paquet ;

- face antérieure de la cartouche: la plus grande surface de la cartouche visible directement et la plus exposée ;

- face antérieure du carton: la plus grande surface du carton visible directement et la plus exposée ;

- termes trompeurs : tous moyens fallacieux, tendancieux ou trompeurs ou susceptibles de donner une impression erronée quant aux caractéristiques, aux effets sur la santé, aux risques ou aux émissions du produit y compris les termes descriptifs, marque commerciale, signes figuratifs ou autres qui donnent directement ou indirectement l'impression erronée qu'un produit du tabac particulier est moins nocif que d'autres comme par exemple, mais non inclusivement, des termes tels que «la faible teneur en goudron», «légère», «ultra légère» ou «douce» ;

- encarts : tous les messages placés à l'intérieur de chaque paquet et/ou cartouche acheté dans un point de vente par un consommateur, tels que les mini-dépliants ou brochures ou tout autre document similaire ;

- surcharges : tous les messages apposés à l'extérieur de chaque paquet et/ou cartouche, du carton ou tout autre emballage acheté dans un point de vente par un consommateur telle que mini-brochure glissée sous l'enveloppe extérieure de cellophane ou collée sur l'extérieur du paquet et/ou de la cartouche, du carton ou tout autre emballage de cigarettes ou tout autre document similaire.

**CHAPITRE II: CONDITIONNEMENT ET ETIQUETAGE**

**Article 3 :** le tabac et les produits du tabac vendus au Burkina Faso doivent porter la mention "Vente au Burkina Faso".

**Article 4 :** les mises en garde sanitaires sous forme de messages écrits ou illustrés doivent couvrir au moins 60% des faces principales du paquet et/ou de la cartouche, carton ou toute autre forme de conditionnement.

**Article 5 :** les messages et les mises en garde sanitaires ne doivent en aucune façon être dissimulés, voilés ou séparés par d'autres indications ou images ou par l'ouverture du paquet ou de la cartouche.

Article 6: les mises en garde sanitaires sous forme de messages écrits ou illustrés doivent être imprimées de façon visible, lisible, indélébile et inamovible.

**Article 7 :** sur les faces antérieure et postérieure du paquet, de la cartouche et du carton, doivent être imprimés une photo ou une image en couleur et un message écrit. Cette photo ou cette image ainsi que les messages écrits seront choisis parmi ceux de la liste élaborée par le Ministère en charge de la santé à cet effet.

**Article 8 :** la liste des messages de mises en garde sanitaires (photos, images et messages écrits) pour les vingt-quatre (24) premiers mois est annexée au présent arrêté.

**Article 9 :** les messages de mises en garde sanitaires et autres messages doivent être renouvelés tous les vingt-quatre mois par arrêté du Ministre chargé de la santé.

**Article 10 :** les messages retenus par le ministère en charge de la santé sont mis sur supports électroniques et mis à la disposition des fabricants des produits du tabac pour s'y conformer. Aucune autre image, photo ou message d'inscription d'avertissements sanitaires ne sera acceptée.

**Article 11 :** les surcharges et les encarts commerciaux sont interdits sur ou dans tout type de conditionnement de tabac.

**Article 12 :** le ministère en charge de la santé communique à l'industrie du tabac l'ensemble des mesures fixées pour le conditionnement des produits du tabac en fonction de la périodicité fixée.

**Article 13 :** avant la mise sur le marché, les fabricants des produits du tabac doivent transmettre des échantillons de paquets, cartouches et cartons au ministère de la Santé pour vérifier la conformité des messages sanitaires écrits ou illustrés ainsi que leur emplacement sur ces emballages.

L'administration dispose d'un délai de quinze (15) jours francs pour se prononcer sur les échantillons, cela, à compter du jour de la réception de ceux-ci au ministère en charge de la santé.

**Article 14 :** les messages sanitaires écrits doivent être imprimés sur fond noir avec des écritures de couleur blanche en police de thème calibre, gras, centré, taille dix-huit (18) au minimum et avec une bordure noire d'une épaisseur minimale d'un (01) millimètre incluse dans la surface conférée à l'avertissement sanitaire.

Cette bordure ne doit en aucun cas interférer avec la photo, l'image ou le message écrit.

**Article 15 :** les photos ou les images doivent être imprimées en couleur.

**Article 16 :** les mises en garde sanitaires sous forme de messages écrits doivent évoquer, outre les effets nocifs pour la santé, d'autres aspects tels que les conseils sur le sevrage tabagique, le risque de dépendance tabagique, les incidences économiques et sociales négatives du tabagisme.

**Article 17 :** outre les mises en garde sanitaires, des informations qualitatives pertinentes concernant les constituants et émissions des produits du tabac doivent figurer sur chaque paquet ou cartouche des produits du tabac.

**Article 18 :** le nombre d'images ou de photos couplées à des messages écrits correspondants à utiliser pendant les vingt-quatre mois est fixé à deux (02).

**Article 19 :** une image sera utilisée les 12 premiers mois et l'autre image les 12 mois suivants.

**Article 20 :** le coût d'affichage des mises en garde sanitaires ainsi que des informations sur les constituants et les émissions sur les différentes formes de conditionnement de produits du tabac est supporté par les fabricants des produits du tabac.

**Article 21 :** les dessins et pictogrammes conçus par le ministère en charge de la santé pour être utilisés sur les emballages du tabac et des produits du tabac, sont l'entière et pleine propriété du ministère en charge de la santé. Cependant, le ministère en charge de la santé peut requérir ceux promus par l'OMS.

**Article 22 :** pendant les phases de transition pour le renouvellement des séries de mises en garde sanitaires et des messages, une période de trois (03) mois est prévue durant laquelle deux séries successives seront utilisées simultanément.

### CHAPITRE III : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

**Article 23 :** l'industrie du tabac est tenue de se conformer aux dispositions du présent arrêté dans un délai maximum d'un an à compter de son entrée en vigueur.

**Article 24 :** toutes dispositions antérieures contraires et identiques au présent arrêté sont abrogées.

**Article 25 :** le Secrétaire Général du ministère de la Santé et le Secrétaire Général du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 07 avril 2015

Le Ministre de l'Industrie,  
du commerce et de l'artisanat

**Hippolyte DAH**

Chevalier de l'Ordre National

Le Ministre de la Santé

**Dr. Amédée Prosper DJIGUMDE**

Officier de l'Ordre National

### MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

**DECRET N° 2015-035/PRES-TRANS/PM/MHU du 16 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Karim ILBOUDO, Mle 74 248 W, Géographe, est nommé Conseiller technique.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

**DECRET N° 2014-090/PRES-TRANS/PM/MHU du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Les personnes dont les noms suivent sont nommées Administrateurs représentant l'Etat au conseil d'administration de la Société nationale d'aménagement des terrains urbains (SONATUR) pour un mandat de trois (03) ans renouvelable.

Au titre du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme :

Monsieur Issaka Roger MOYENGA, Mle 29 816 C, Inspecteur du Trésor.

Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances :

Monsieur Marcellin NANEMA, Mle 59 644 R, Administrateur des services financiers.

Au titre du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat :

Monsieur Fidèle ILBOUDO, Mle 111 312 Y, Conseiller des affaires économiques.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret.

### MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR

**DECRET N° 2015-066/PRES-TRANS/PM/MESS du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Kassoum MANLI, Mle 18 289 B, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, est nommé Directeur général du Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle et des Bourses (CIOSPB).

**ARTICLE 2 :** Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

### MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

**DECRET N° 2015-047/PRES-TRANS/PM/MENA du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Emile KAHOUN, Mle 52 245 X, Professeur certifié des lycées et collèges, est nommé Directeur général de l'éducation non formelle.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Ibrahim SANON, Mle 43 294 C, Professeur certifié des Lycées et collèges, est nommé Directeur général de l'Institut de la réforme de l'éducation et de la formation.

**ARTICLE 3 :** Le Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

**DECRET N° 2015-048/PRES-TRANS/PM/MENA du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Samdpawendé OUEDRAOGO, Mle 42 258 S, Instituteur principal, est nommé Chargé de missions.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

**DECRET N° 2015-049/PRES-TRANS/PM/MENA du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Yombo Paul DIABOUGA, Mle 18 787 E, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, est nommé Secrétaire général.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé ;

### MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

**DECRET N° 2015-041/PRES-TRANS/PM/MFPTSS du 16 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Elysé OUEDRAOGO, Mle 130 456 B, Magistrat, est nommé Directeur général de la Fonction publique.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

### MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

**DECRET N° 2015-031/PRES-TRANS/PM/MERH du 16 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Madame Mama Christine LIEHOUN/ROTH, Mle 23 503 N, Conseiller des affaires économiques, est nommée Chargée de missions.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Batio BASSIERE, Mle 37 249 A, Inspecteur des impôts, est nommé Chargé de missions.

**ARTICLE 3 :** Monsieur Urbain BELEMSOBGO, Mle 024 029 M, Inspecteur des eaux et forêts, est nommé Chargé de missions.

**ARTICLE 4 :** Monsieur Mamadou HONADIA, Mle 29 262 H, Inspecteur des eaux et forêts, est nommé Chargé de missions.

**ARTICLE 5 :** Le Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

**DECRET N° 2015-032/PRES-TRANS/PM/MERH du 16 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Lambert Georges OUEDRAOGO, Mle 26 615 C, Inspecteur des eaux et forêts, est nommé Conseiller technique.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

**DECRET N° 2015-033/PRES-TRANS/PM/MERH du 16 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Madame Haoua FOFANA, Mle 47 792 P, Inspecteur des eaux et forêts, est nommée Directrice régionale de l'Environnement et des ressources halieutiques des Cascades.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Hamadé BARRY, Mle 29 237 V, Inspecteur des eaux et forêts, est nommé Directeur régional de l'environnement et des ressources halieutiques de l'Est.

**ARTICLE 3 :** Monsieur Bienvenu TRAORE, Mle 19 584 U, Inspecteur des eaux et forêts, est nommé Directeur régional de l'Environnement et des ressources halieutiques des Hauts-Bassins.

**ARTICLE 4 :** Le Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

**DECRET N° 2015-065/PRES-TRANS/PM/MERH du 27 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Bouma Serge T. de la paix BATIEBO, Mle 225 047 A, Inspecteur des impôts, est nommé Directeur de l'administration et des finances de l'Ecole nationale des Eaux et forêts (ENEF).

**ARTICLE 2 :** Monsieur François BAYILI, Mle 43 150 J, Inspecteur des impôts, est nommé Directeur de l'administration et des finances de l'Office national des Aires Protégées (OFINAP).

**ARTICLE 3 :** Le Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

**MINISTERE DE LA PROMOTION  
DE LA FEMME ET DU GENRE**

**DECRET N° 2015-042/PRES-TRANS/P/MMPPFG du 16 janvier 2015.**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Prosper COULIBALY, Mle 51 192 H, Administrateur des services financiers, est nommé Directeur de l'administration et des finances.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de la Promotion de la Femme et du Genre est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**ANNONCES**

*L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces et avis publiés sous cette rubrique par les particuliers.*

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-025/MATDS/SG/DGLP/DOSOC du 23 mars 2015.** Le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration de changement dans la composition de l'organe dirigeant pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association des Elèves et Etudiants Adventistes du Burkina Faso**, en abrégé AEEA/BF

**Siège :** Ouagadougou, Province du Kadiogo

**Objectifs :** L'Association des Elèves et Etudiants Adventistes du Burkina Faso a pour objectifs :

- promouvoir la fraternisation et l'amitié entre élèves, étudiants et professionnels adventistes ;
- promouvoir la croissance spirituelle et intellectuelle tant individuelle que collective ;
- encourager et impliquer les membres dans le service personnel et d'évangélisation pour d'autres élèves et étudiants non-adventistes ;
- tenir les membres informés des tendances et des soucis récents de l'église adventiste du septième jour ;
- plaider en faveur de la liberté religieuse.

La composition de l'organe dirigeant de l'Association des Elèves et Etudiants Adventistes du Burkina Faso est la suivante :

Président : MOMO Sami Bassako, BP 592 Ouaga 01, Tél. 70 85 16 59

Vice-président : KAM Sié Christian, Tél. 64 28 58 03  
Secrétaire générale : WALI Léa, Tél. 70 10 28 87  
Trésorier général : MOMO Ollo Christian, Tél. 71 88 92 62  
Trésorière générale adjointe : AHOSSOUHE Sena Prudence, Tél. 71 51 71 33  
Responsable aux activités laïques et spirituelles : DA Ollo Ko, Tél. 78 98 56 60  
Responsable adjoint aux activités laïques et spirituelles : POODA Firmin, Tél. 70 30 49 30

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-014/MATDS/SG/DGLP/DOSOC du 23 mars 2015.** Le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination de l'association : Amicale des Anciens de la Garde de Sécurité Pénitentiaire du Burkina Faso**, en abrégé AAGSP-BF

**Siège :** Ouagadougou, Province du Koudougou

**Objectifs :** L'Association Amicale des Anciens de la Garde de Sécurité Pénitentiaire du Burkina Faso a pour objectifs :

- soutenir toutes les actions et décisions qui seront prises par le gouvernement de nature à développer une politique qui garantisse une meilleure gestion des structures pénitentiaires et qui améliore les conditions de vie et de travail des agents de la garde de sécurité ;
- promouvoir un partage d'expérience avec les autres promotions ;
- accompagner les candidats admis, promis ou admis à la retraite à la reconstitution de leur carrière professionnelle.

La composition de l'organe dirigeant de l'Association Amicale des Anciens de la Garde de Sécurité Pénitentiaire du Burkina Faso est la suivante :

Président : BOURGOU D. Hermann, 01 BP 526 Ouagadougou 01, Tél. 70 23 14 30  
Secrétaire général : GOUBA Elisée, 01 BP 526 Ouagadougou 01, Tél. 78 51 29 08  
Trésorier général : KARGOUGOU Moussa, 01 BP 526 Ouagadougou 01, Tél. 78 07 13 87  
Trésorier général adjoint : OUAMBO Moussa, 01 BP 526 Ouagadougou 01, Tél. 70 22 25 90  
Secrétaire chargé des relations extérieures : DAO Lansané, 01 BP 526 Ouagadougou 01, Tél. 61 61 12 92  
Secrétaire chargé de l'information et de la communication : SAWADOGO Joseph, 01 BP 526 Ouagadougou 01, Tél. 76 67 78 00  
Secrétaire adjoint chargé de l'information et de la communication : SEBRENE Sibiri, 01 BP 526 Ouagadougou 01, Tél. 78 12 48 42

Secrétaire chargé de l'organisation : MANLY Issaka, 01 BP 526 Ouagadougou 01, Tél. 78 83 59 66  
Secrétaire chargé de la mobilisation sociale et citoyenne : TAGNAN Boubié, 01 BP 526 Ouagadougou 01, Tél. 70 29 37 89

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-005/MATDS/SG/DGLP/DOSOC du 27 février 2015.** Le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination de l'association : Centre Missionnaire International d'Evangélisation et de Délivrance Sel du Monde**, en abrégé C.M.I.E.D./SM

**Siège :** Saaba, Province du Kadiogo

**Objectifs :** L'Association Centre Missionnaire International d'Evangélisation et de Délivrance Sel du Monde a pour objectifs :

- contribuer à la propagation de l'évangile dans le monde ;
- approfondir la vie spirituelle des membres et les rendre apte à devenir des vrais messagers bibliques ;
- éduquer et former les enfants à grandir dans la foi et l'amour chrétien ;
- assister les veuves, les orphelins et autres cas sociaux moralement et matériellement ;
- réaliser des activités socioéconomiques en vue d'atteindre ses objectifs.

La composition de l'organe dirigeant de l'Association Centre Missionnaire International d'Evangélisation et de Délivrance Sel du Monde est la suivante :

Président : OUEDRAOGO Ali, Tél. 71 58 72 60  
Secrétaire générale : ROBGO/BANGRE Aisseta, Tél. 70 24 43 83  
Trésorière générale : YAMEOGO Yvette, Tél. 75 12 96 65  
Trésorière adjointe : DIESSONGO Mouniratu, Tél. 70 00 92 20  
Secrétaire à l'information : SILGA Aminata, Tél. 65 04 18 78  
Chargée des relations extérieures : OUEDRAOGO/BELEMVIRE Asseta, Tél. 78 44 53 67  
Chargée des relations intérieures : BANCE Maïmouna, Tél. 78 50 83 46

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-001/MATDS/RCEN/GVTO/SG du 17 mars 2015.** Le Gouverneur de la Région du Centre, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination de l'Association : Union des Habitants de Polesgo-Yaanga Beog-Nééré**, en abrégé UHPY-Beog-Nééré

**Siège :** Ouagadougou, Secteur n° 20, Arrondissement n° 4

**Objectifs :** L'Union des Habitants de Polesgo-Yaanga Beog-Nééré (UHPY-Beog-Nééré) poursuit les buts suivants :

- promouvoir des activités concourant à l'amélioration des conditions de vie des populations de la région du Centre en général et de celles du quartier Polesgo-Yaanga du secteur 20 de l'arrondissement 4 de la commune de Ouagadougou, en particulier.

Le Bureau exécutif de l'UHPY-Beog-Nééré se compose comme suit :

Président : COMPAORE Salif, Tél. 66 32 75 14 / 79 48 91 13  
1er Vice-président : RABO Souleymane, Tél. 78 88 17 22  
2e Vice-président : TAPSOBA Soumaïla, Tél. 79 68 05 60  
Secrétaire général : OUEDRAOGO Mohamady, Tél. 78 60 03 39 / 76 53 19 60  
Secrétaire général adjoint: ILBOUDO Augustin, Tél. 76 17 36 23  
Trésorier général : KABORE A. Christophe, Tél. 70 29 62 79  
Trésorière générale adjointe : NIKIEMA Awa, Tél. 79 15 91 41  
Responsable aux affaires féminines : OUEDRAOGO P. Fatimata, Tél. 66 52 65 29  
Responsable adjointe aux affaires féminines : KABORE Cécile, Tél. 78 02 01 19  
Responsable à l'information : TAPSOBA J. B. Halidou, Tél. 75 10 98 12  
Responsable adjointe à l'information : COMPAORE Gomyouga Angèle, Tél. 77 73 58 81  
Responsable à l'organisation : BARRY Oumarou, Tél. 78 54 73 17  
Responsable adjointe à l'organisation : PODA Noon-Nianbobe, Tél. 79 54 20 68  
Conseillers :  
- COMPAORE Tinbi Abel, T2l. 66 27 41 69  
- KANAZOE Moumouni, Tél. 70 31 48 88  
Commissaires aux comptes :  
- SEMPEBRE Paul, Tél. 78 49 63 43  
- TIEMTORE Hélène, Tél. 71 99 96 10

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-058/MATDS/RCEN/PKAD/HC/SG/DASE du 27 mars 2015.** Le Haut-commissaire la province du Kadiogo, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association Pouloum-Songo des Commerçants de la Province du Kouritenga à Ouagadougou**

**Siège :** Secteur 01, Arrondissement 01, Ouagadougou, Province du Kadiogo

**Objectifs :** l'Association Pouloum-Songo des Commerçants de la Province du Kouritenga à Ouagadougou poursuit les objectifs suivants :

- cultiver et entretenir la solidarité et l'entraide mutuelle entre les membres ;
- lutter contre la désertification par des actions de reboisement et de protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de travail ;
- contribuer à la lutte contre le VIH/SIDA et toutes les maladies sexuellement transmissibles par des actions de sensibilisation, d'information et de formation ;
- œuvrer en appui aux autorités municipales pour lutter contre le manque d'hygiène sur les marchés et la consommation des produits nuisibles à la santé ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ses membres ;
- travailler à la promotion des activités commerciales au profit de tous les membres.

La composition de l'organe dirigeant de l'Association Pouloum-Songo des Commerçants de la Province du Kouritenga à Ouagadougou est la suivante :

Président : SANA Mahamoudou, Tél. 70 20 27 26  
 1er Vice-président : KABORE Rasmané, Tél. 70 23 98 83  
 2e Vice-président : KABORE Hamado, Tél. 70 24 87 77  
 3e Vice-président : KABORE A. Karim 1, Tél. 70 20 33 66  
 Secrétaire général : SANA Mahamadi, Tél. 70 20 32 74  
 Secrétaire général adjoint : KOROGHO Seni, Tél. 70 15 05 05  
 Trésorier général : TALALGO Djibrila, Tél. 70 24 69 88  
 Trésorier adjoint : KABORE Y. Mahamadi, Tél. 70 20 79 79  
 Secrétaire à l'organisation: KABORE Xavier, Tél. 70 28 76 78  
 Secrétaire adjoint à l'organisation : KABORE T. Mathieu, Tél. 78 14 14 55  
 Secrétaire à l'information: KANAZOE Rachid, Tél. 70 70 15 15  
 Secrétaire adjoint à l'information : OUEDA Paulin, Tél. 70 23 60 21  
 Secrétaire aux relations extérieures : SAKANDE Abdoulaye, Tél. 70 24 81 14  
 Secrétaire adjoint aux relations extérieures : OUBDA Salif, Tél. 70 28 85 88  
 Secrétaire à la promotion économique : SANA Souleymane, Tél. 70 22 13 41  
 Secrétaire adjoint à la promotion économique : KOUDOUGOU Yacouba, Tél. 70 25 80 53  
 Secrétaire aux sports et de la culture : KOUDOUGOU Boukaré, Tél. 70 25 34 11  
 Secrétaire adjoint aux sports et de la culture : KABORE Karim 2, Tél. 70 27 64 07  
 2ème Secrétaire adjoint aux sports et de la culture : YODA Hamadou, Tél. 70 25 61 24

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-071/MATDS/RHBS/PHUE/HCBDLS/SG/DAG du 02 avril 2015.** Le Haut-commissaire la province du Houet, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association des Promoteurs du Sport de Maintien**, en abrégé APSM

**Siège :** Commune de Bobo-Dioulasso, Province du Houet

**Objectifs :** l'Association des Promoteurs du Sport de Maintien (APSM) poursuit les objectifs suivants :

- œuvrer pour le bien-être de la population par le biais du sport;
- favoriser la pratique quotidienne du sport de maintien ;
- diminuer la sédentarisation, source de maladies cardio-vasculaires ;
- appuyer les structures publiques et les partenaires dans la mise en œuvre des projets et programmes en faveur du sport de maintien.

La composition de l'organe dirigeant de l'association des Promoteurs du Sport de Maintien est la suivante :

Président : TRAORE Issiaka, Tél. 70 21 53 55  
 Secrétaire général : TRAORE Malik, Tél. 70 24 53 69  
 Secrétaire aux finances : SAWADOGO S. Tassere, Tél. 70 27 72 87  
 Secrétaire à l'organisation : SANOU Seydou, Tél. 70 11 44 65  
 Secrétaire à la communication et aux relations extérieures : Mme TAMINI Mariétou, Tél. 70 03 27 75  
 Secrétaire chargé du sport de maintien : TRAORE Amidou, Tél. 79 21 00 62

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-010/MATDS/RNRD/PYTG/HC-OHG/SG du 11 mars 2015.**

Le Haut-commissaire de la province du Yatenga, donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association Wend-Panga des Femmes de Barga**

**Siège :** est à Barga, Province du Yatenga

Les objectifs de l'association dénommée : Association Wend-Panga des Femmes de Barga sont :

- la mobilisation des femmes pour le développement de la commune ;

- l'encadrement des veuves et les filles mères surtout dans le domaine économique ;
- la sensibilisation et la prévention pour lutter contre les IST/SIDA ;
- la négociation de partenariats entre les femmes et les institutions de micro finances ;
- la promotion de l'agriculture, l'élevage, la santé et l'éducation des populations.

Le bureau issu de l'assemblée générale ordinaire : le 09 août 2014 à Barga dans la province du Yatenga se compose comme suit :

Présidente : DIALLO Amsatou, Tél. 76 11 56 34  
 Vice-présidente: PORGO Binto, Tél. 61 92 30 22  
 Secrétaire général : OUEDRAOGO Kalizèta, ménagère à Barga  
 Secrétaire générale adjointe : BELEM Salmata, ménagère à Barga  
 Trésorière générale : SALGO Aoua, ménagère à Barga  
 Trésorière adjointe : ZANGO Binto, ménagère à Barga  
 Secrétaire à l'organisation et à la communication : BELEM Salmata, ménagère à Barga  
 Secrétaire adjoint à l'organisation et à la communication : NACANABO Azéto, ménagère à Barga  
 Secrétaire à la mobilisation et à la formation féminine : OUEDRAOGO Kotim, ménagère à Barga  
 Déléguée aux activités socioéconomiques : NACANABO Ramata, ménagère à Barga

**Récépissé de déclaration d'association n° 2014-64/MATDS/RNRD/PYTG/HC-OHG/SG du 08 janvier 2015.**

Le Haut-commissaire de la province du Yatenga, donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association des Anciens Elèves de Séguénégué et Sympathisants**

**Siège :** est à Séguénégué, Province du Yatenga

**Les objectifs de l'association dénommée :** Association des Anciens Elèves de Séguénégué et Sympathisants sont :

- la promotion du développement socio-économique et intellectuel de Séguénégué ;
- l'apport de toute sorte de soutien à ses membres ;
- la création d'un cadre favorable à l'épanouissement de ceux-ci ;
- la création d'un cadre de retrouvaille pour ses membres.

Le bureau issu de l'assemblée générale ordinaire : le 09 août 2014 à Séguénégué dans la province du Yatenga se compose comme suit :

Président : OUEDRAOGO Madi, Tél. 71 03 86 42  
 Secrétaire général : KINDO Souleymane, Tél. 70 88 90 50  
 Trésorier général : ZONBO Fatimata, Tél. 76 08 02 26  
 Trésorier adjoint : KINDO Sayouba, Tél. 78 59 07 79  
 Délégué chargé des activités culturelles et sportives : SAVADOGO Ousmane, Tél. 76 11 57 45  
 Délégué adjoint chargé des activités culturelles et sportives : SAWADOGO Jean de Dieu, Tél. 75 49 42 20  
 Délégué à l'information: SAVADOGUO Issaka, Tél. 70 89 10 34  
 Délégué adjoint à l'information : SAVADOGO Marius, Tél. 75 29 42 22  
 Délégué chargé des relations extérieures : KANE N. Athanase, Tél. 76 45 91 21  
 Délégué adjoint chargé des relations extérieures : ZOMBO Roukiétou, Tél. 75 29 06 87

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-005/MATDS/RPCL/PGNZ/HC/CAB du 20 mars 2015.** Le Haut-commissaire de la province du Ganzourgou, donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association Baodasongré des Femmes et Orphelins en Difficultés de Boudry**, en abrégé ABFOD-B

**Siège :** Nédogo, Commune de Boudry, Province du Ganzourgou

**Objectifs :** l'Association Baodasongré des Femmes et Orphelins en Difficultés de Boudry (ABFOD-B) a pour objectifs :

- la promotion du développement locale de Boudry ;
- lutter pour les causes des femmes et orphelins en difficultés;
- la réduction du chômage par la création d'emplois à travers:
  - . la transformation du soja ;
  - . la fabrication du savon ;
  - . la transformation agro-alimentaire ;
  - . l'aviculture ;
  - . l'embauche ovine et bovine etc...
- promouvoir la sauvegarde et la protection de l'environnement ;
- lutter contre l'analphabétisme ;
- Lutter contre le mariage précoce et forcé ;
- lutter contre l'exode précoce des enfants ;
- lutter contre le trafic des enfants et les violences faites aux femmes ;
- entreprendre en général toute activité de nature à contribuer à la promotion socio-économique.

Le bureau exécutif de l'association se compose comme suit :

Président : OUEDRAOGO S. Frédéric, Tél. 70 11 16 80  
 Secrétaire général chargé de la communication et de l'information : ZOUNGRANA Julien, Tél. 70 53 80 15



Trésorier : KAFANDO Tibo, Tél. 71 40 60 39  
 Responsable chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle : KOLOGO Kibsa Albert, Tél. 71 77 84 76  
 Responsable chargé à l'organisation et à la promotion commerciale : KOLOGO Adama Etienne, Tél. 71 78 19 31  
 Responsable chargé aux relations avec des partenaires : KAFANDO Sibila Luc, Tél. 70 13 68 21 72 29 58 04  
 Responsable chargé aux activités féminines : KOLOGO Monique, Tél. 70 32 67 02

Commissaires aux comptes :

- KAFANDO Gannoaga Souleymane, Tél. 61 77 50 68
- KAFANDO Kohoko, Tél. 71 53 41 32

Conseillers :

- KOLOGO Malguidlawindé, Tél. 78 21 93 36 / 71 53 40 72
- ZOUNGRANA Vongonogo Yabré Marcel, Tél. 71 54 43 13

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-004/MATDS/RPCL/PGNZ/HC/CAB du 20 mars 2015.** Le Haut-commissaire de la province du Ganzourgou, donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association Moringa Zam/Burkina Faso,** en abrégé AMZ/BF

**Siège :** Zam, Commune de Zam, Province du Ganzourgou

**Objectifs :** l'Association Moringa Zam/Burkina Faso (AMZ/BF) a pour objectifs :

- la lutte contre la malnutrition par la gestion de ressources naturelles ;
- l'amélioration de la situation sanitaire des populations ;
- la relance de l'économie familiale par une culture génératrice de revenu ;
- le développement d'un programme d'alphabétisation ;
- promouvoir une plus grande diffusion des connaissances sur le Moringa Oleifera et des produits alimentaires naturels issus de sa transformation ;
- contribuer à la vulgarisation des produits issus de la culture du Moringa Oleifera ;
- travailler pour l'amélioration des conditions de vie des enfants et des femmes par des actions de sensibilisation, d'alphabétisation et d'appui multiformes ;
- vulgariser des techniques de culture dans les familles et les groupements agricoles de la région et du pays ;
- entreprendre des actions de protection des femmes et des enfants en difficultés (alphabétisation, réinsertion).

Le bureau exécutif de l'association se compose comme suit :

Président : OUEDRAOGO K. François, instituteur adjoint certifié, Tél. 70 35 79 59 / 79 31 46 60  
 Secrétaire général : OUEDRAOGO Marou, agent domaniale, Tél. 71 22 09 52

Secrétaire général adjoint : KABORE Tilado Bernadine, agent de bureau, Tél. 70 14 58 24

Trésorier général : TASSEMBEDO Ablassé, agent de communication, Tél. 70 49 82 45

Trésorière générale adjointe : OUEDRAOGO Augustine, ménagère, Tél. 72 17 99 22

Responsable à l'information à la communication et aux relations extérieures : TAPSOBA Timothé, agent de bureau, Tél. 79 38 59 80

Responsable aux questions éducatives, et de réinsertion : LINSAMBA Dieudonné, surveillant général, Tél. 70 61 17 51

Responsable à la culture et aux questions environnementales : OUEDRAOGO T.M.M. Sandrine, Tél. 70 17 56 01

Responsable des projets et programmes : COMPAORE Claudine, agent de bureau, Tél. 70 17 85 11

Commissaires aux comptes :

- KABORE Simon, instituteur, Tél. 78 56 65 11
- TIEMTORE Salfo, Tél. 70 42 77 01

Conseillers :

- SAOUADOGO Zozef, instituteur, Tél. 79 23 06 90
- TIEMTORE Moussa, personne de ressource, Tél. 72 51 64 99

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-006/MATDS/REST/GVRT/PGRM/HC/CAB du 23 mars 2015.** Le Gouverneur de la région de l'Est, donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination de l'Association : Section Régionale de l'Est du Syndicat National des Transporteurs Routiers de Voyageurs du Burkina,** en abrégé SNTRVB-Est

**Siège :** Fada N'Gourma, Province du Gourma

**Objectifs :** La Section Régionale de l'Est du Syndicat National des Transporteurs Routiers de Voyageurs du Burkina (SNTRVB-Est) poursuit les objectifs suivants :

- défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres ainsi que ceux de la profession des transporteurs routiers sans discrimination ;
- assurer la formation de ses membres, notamment par l'organisation de séminaires, des campagnes de sensibilisation, de journées de réflexion etc. ;
- prendre part aux manifestations nationales, sous régionales, régionales et internationales traitant des transports terrestres et de la sécurité routière ;
- représenter la profession dans les négociations avec les pouvoirs publics pour la définition de la politique du transport public de personnes et de biens ;
- apporter son assistance à l'harmonisation de l'offre et de la demande de véhicule de transport public à la fixation des prix ;
- former et sensibiliser les transporteurs routiers sur les sujets tels que la protection de l'enfant, le RAP des jeunes filles, les droits humains, le VIH/SIDA etc. ;

- entreprendre et coordonner toute action visant à améliorer les conditions de travail dans les transports publics routiers et ceci dans le respect de la législation en vigueur, notamment par la création de structures ad'hoc.

Le bureau de la Section Régionale de l'Est du Syndicat National des Transporteurs Routiers de Voyageurs du Burkina (SNTRVB-Est) se compose comme suit :

Présidente : THIOMBIANO Oumpougouni, Tél. 70 72 02 78

Vice-président : OUABA Yacouba, Tél. 70 23 73 95

Vice-président : LANKOANDE Yempadi, Tél. 71 14 14 15

Secrétaire général et chargé des projets et programmes : SANOGO Mahamoudou, Tél. 70 14 67 63

Secrétaire adjoint : BADJO Mahamane, Tél. 70 81 70 32

Secrétaire adjoint : THIOMBIANO Victor, Tél. 70 32 05 17

Trésorier général:OUABA Labidi S. Mohamed, Tél. 70 11 08 84

Trésorier adjoint : BOURGOU Prosper, Tél. 78 63 80 00

Trésorier adjoint : NATAMA Moussa, Tél. 71 24 73 68

Trésorier adjoint : THIOMBIANO Aimé, Tél. 70 13 03 34

Trésorier adjoint : KANO Ibrahim, Tél. 70 42 68 84

Secrétaire général à l'organisation et à l'information : SINA Noufou, Tél. 70 17 72 15

Secrétaire adjoint : NADINGA Joël, Tél. 70 37 05 86

Secrétaire adjoint: ONADJA Oumpougounla, Tél. 70 42 70 21

Secrétaire adjoint : GUIGUIMDE W. G. Eric, Tél. 70 54 39 84

Secrétaire adjoint : OUALI Inousa, Tél. 72 27 51 17

Secrétaire général à la formation et aux négociations : COMBARI Bourdia, Tél. 70 38 11 86

Secrétaire adjoint : OUABA A. Jacques, Tél. 75 21 58 65

Secrétaire adjoint : THIOMBIANO Saibou, Tél. 70 75 61 52

Secrétaire général chargé du genre et de la mobilisation féminine : THIOMBIANO Paramanga, Tél. 70 57 03 10

Secrétaire adjoint : TOURE Boukari, Tél. 70 60 99 43

Secrétaire adjointe : ILBOUDO Alimata, T2l. 79 03 04 96

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-006/MATDS/RHBS/PKND/HC/SG/DAG du 04 mars 2015.**

Le Haut-commissaire de la province du Kéné Dougou, donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association de Tradipraticiens «Lafi La Boumbou» (rien ne vaut la santé) de Banzon**

**Siège :** Banzon, Commune rurale de Banzon

**Objectifs :** L'association de Tradipraticiens « Lafi La Boumbou » (rien ne vaut la santé) de Banzon a pour but d'améliorer les conditions de travail et de vie de ses membres et de toute la population dans la commune rurale de Banzon et vise les objectifs suivants :

- être un cadre d'échange, de concertation entre les membres et d'autres organisations similaires légalement reconnues au Burkina Faso ;

- être une structure d'orientation des membres vers un développement socio-économique durable ;

- être une structure de valorisation de savoir-faire locaux ;
- être une organisation pour la défendre des intérêts communs ;
- initier et/ou participer aux actions de promotion de santé ;
- organiser les campagnes de sensibilisation en matière de santé notamment sur le VIH/SIDA et les MST, aussi bien que d'autre pratique telle l'excision... etc. ;
- cultiver un esprit de solidarité entre les membres.

La composition de l'organe dirigeant de l'Association de Tradipraticiens « Lafi La Boumbou » (rien ne vaut la santé) de Banzon est la suivante :

Président : KAGONE Haté, Tél. 76 16 08 03

Vice-président : COULIBALY Mahamadou, Tél. 76 73 73 21

Secrétaire général : SAWADOGO Moussa, Tél. 75 01 49 95

Secrétaire adjoint : ZALLE Ousséni, Tél. 75 35 98 90

Trésorier général : SAWADOGO Issa, Tél. 73 57 87 10

Trésorier adjoint : BAMOGO Salifou, Tél. 76 07 19 51

Secrétaire à l'information: OUEDRAOGO Issa, Tél. 75 89 31 95

Secrétaire adjointe à l'information : COULIBALY G. A Fatoumata

Commissaires aux comptes :

- DEMBELE Boureima, Tél. 76 45 64 09
- OUEDRAOGO Salimata
- SAWADOGO Aminata, Tél. 75 38 96 08

**Récépissé de déclaration d'association n° 2010-849/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC du 31 décembre 2010.**

Le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Union pour la Promotion des Acteurs du Secteurs Informel et des Commerçants du Burkina Faso,** en abrégé : UPASIC

**Siège :** Ouagadougou, Province du Kadiogo

**Objectifs :** L'Association Union pour la Promotion des Acteurs du Secteurs Informel et des Commerçants du Burkina Faso a pour objectifs de :

- être le porte-parole privilégié de tous les acteurs du secteur informel et des commerçants adhérents auprès de l'administration ;
- promouvoir le secteur informel, et veiller au développement du commerce au Burkina Faso ;
- développer des rapports humains, d'amitié et de solidarité entre ses membres ;
- gérer les rapports entre les firmes étatiques de distribution et les membres de l'association ;

- œuvrer à la recherche de financement des activités de ses membres et la réalisation de projets à caractère économique, social, culturel et sportif ;  
 - sensibiliser tous les acteurs autour des MST et VIH/SIDA ;  
 - promouvoir, sensibiliser les acteurs du commerce autour du civisme, la fiscalité etc... ;  
 - rechercher des partenaires nationaux et internationaux pour l'accompagner et partager les expériences avec d'autres nations émergentes dans le commerce

La composition de l'organe dirigeant de l'Association Union pour la Promotion des Acteurs du Secteur Informel et des Commerçants du Burkina Faso est la suivante :

Président : COMPAORE Mahamoudou, 08 BP 11131 Ouagadougou 08 Tél. 76 15 67 10

1er Vice-président : SODRE Rasmané, Tél. 70 28 24 16

2ème Vice-présidente : OUEDRAOGO/KONKOBO Delphine, Tél. 75 00 24 51

Secrétaire général : COMPAORE Jean Marie, 01 BP 1475 Ouagadougou 01 Tél. 70 88 06 39

Secrétaire générale adjointe : NONKOUNI Marthe, Tél. 70 09 98 48

Trésorière générale: NONKOUNI B. Régina, Tél. 70 18 59 06

Trésorière générale adjointe : NIKIEMA Kadiatou, Tél. 76 78 50 80

Secrétaire aux relations extérieures : NASSOURI Boureima, Tél. 76 66 39 04

1er Secrétaire adjoint aux relations extérieures : ZOUNGRANA Sibiri Boureima, Tél. 70 25 56 75

2ème Secrétaire adjointe aux relations extérieures : ZOUNGRANA Safiatou, Tél. 70 23 71 08

Secrétaire à l'organisation : OUEDRAOGO Zalissa, Tél. 78 80 28 33

1er Secrétaire adjoint à l'organisation : KERE Constant, Tél. 78 91 59 30

2ème Secrétaire adjoint à l'organisation : GUIGMA Frédéric, Tél. 76 25 76 25

Secrétaire à l'information et à la presse : SAWADOGO Issa, Tél. 72 00 23 76

Secrétaire adjointe à l'information et à la presse : NACOULMA Asséta, Tél. 71 08 11 23

Secrétaire chargée de la promotion du genre : OUEDRAOGO Bénédicte, Tél. 73 26 97 10

1er Secrétaire adjointe chargée de la promotion du genre : OUEDRAOGO Ami, Tél. 76 15 67 10

2ème Secrétaire adjointe chargée de la promotion du genre : OUEDRAOGO Mariam, Tél. 71 08 11 23

Responsable chargé des activités culturelles et sportives : OUEDRAOGO Hamidou, Tél. 70 72 63 87

Responsable adjoint chargé des activités culturelles et sportives : COMPAORE Adama, Tél. 70 16 68 45

Responsable chargé de la formation et à l'éducation : TARNAGDA Issaka, Tél. 76 56 99 91

Responsable adjoint chargé de la formation et à l'éducation : OUEDRAOGO Noufou, Tél. 70 35 75 31

Responsable chargé de la mobilisation : CONGO Souleymane, Tél. 78 84 27 44

Responsable chargé de la mobilisation des femmes : TIENDREBEOGO Habibou, Tél. 71 08 11 23

Secrétaire aux activités sociales : OUEDRAOGO Harouna, Tél. 76 14 07 94

Secrétaire adjointe aux activités sociales : KAFANDO Mariam, Tél. 70 09 27 84

Responsable chargé du civisme : SAWADOGO Emmanuel, Tél. 70 57 42 47

Responsable adjoint chargé du civisme : BANSE Karim, Tél. 78 06 88 82

Secrétaire à l'administration : BIREBA Alassane, Tél. 78 08 55 78

Secrétaire adjointe à l'administration : ILBOUDO Elise, Tél. 70 06 20 50

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-060/MATDS/RCEN/PAKAD/HC/SG/DASE du 1er avril 2015.** Le Haut-commissaire de la province du Kadiogo, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association Amicale Piadi de Didyr à Ouagadougou** en abrégé APD-O

**Siège :** Secteur 07, arrondissement 02, Ouagadougou, Province du Koudougou

**Objectifs :** L'Association Amicale Piadi de Didyr à Ouagadougou (APD-O) poursuit les objectifs suivants :

- apporter à ses membres un soutien matériel, moral et financier tel que défini par le règlement intérieur ;
- organiser des activités socio-économiques, culturelles et sportives ;
- organiser des activités favorisant l'entraide, la fraternité et la solidarité entre ses membres ;
- servir de relais à Ouagadougou pour les informations ;
- participer activement aux activités des autres associations de la commune rurale de Didyr

La composition de l'organe dirigeant de L'Association Amicale Piadi de Didyr à Ouagadougou (APD-O) est la suivante :

Président : BAZIE Batouen Robert, Tél. 70 13 03 81

Secrétaire général : BADIEL Bazoin, Tél. 70 22 33 40/79 38 38 27/76 76 74 73

Trésorier : BAKOUAN Boukary, Tél. 70 24 29 16

Trésorier adjoint : BASSOLE Léon, Tél. 70 96 01 95

Secrétaire à l'organisation : BAKOUAN Eugène, Tél. 70 15 28 61

Secrétaire aux activités socio-économiques, culturelles et sportives : BAZIE Hyacinthe, Tél. 70 60 00 72

Secrétaire adjoint aux activités socio-économiques, culturelles et sportives : BAKOUAN Olivier, Tél. 70 80 31 79

Secrétaire à la communication : BAZIE Bazomboué Grégoire, Tél. 70 33 96 59

Secrétaire à la mobilisation et à l'organisation féminine : BAMBARA/KAKOUAN Agnès, Tél. 70 27 03 15

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-008/MATDS/RCS/D/PBZG/HC du 03 avril 2015.** Le Haut-Commissaire de la province du Bazèga, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association Buud Nooma Ouarmini**

**Siège :** Ouarmini, département de Saponé dans la province du Bazèga

**Objectifs :** L'Association Buud Nooma Ouarmini a pour objectifs de :

- créer un cadre de concertation et d'échange entre les ressortissants du village de Ouarmini ;
- promouvoir la solidarité et l'entraide entre les ressortissants du village de Ouarmini ;
- unir tous les ressortissants du village de Ouarmini ;
- œuvrer au développement socio-économique et culturel du village de Ouarmini

Conformément à l'acte constitutif, les personnes dont les noms suivent sont chargées de la direction ou de l'administration de l'association :

Président : TRIANDE Karim, Tél. 70 24 65 35

Vice-président : YANOGO Bruno, Tél. 71 88 89 70

Secrétaire général : TRIANDE Daouda, Tél. 70 26 16 24

Secrétaire général adjoint : NANA Ousmane, Tél. 70 16 82 04

Trésorier général : NIKIEMA Clément Eric, Tél. 70 24 32 45

Trésorière générale adjointe: TRIANDE Fatou, Tél. 78 02 92 02

Chargé de la communication, zone de Ouarmini : WILLI Séni, Tél. 79 24 74 12

Chargé de communication, zone de Ouaga : TRIANDE Abdoul Aziz, Tél. 78 83 99 24

Chargé de l'organisation, zone de Ouarmini : NIKIEMA Célestin, Tél. 78 42 16 38

Chargé de l'organisation, zone de Ouaga : OUEDRAOGO Ismael, Tél. 70 18 17 48

Chargé de la question féminine, zone de Ouarmini : TASSEMBEDO Sibidou, ménagère à Ouarmini

Chargé de la question féminine, zone de Ouaga : KABORE Salamata, Tél. 70 27 19 75

Commissaire aux comptes :

- TRIANDE Moussa, Tél. 72 18 66 52

- ILBOUDO Jean de Dieu, Tél. 70 23 97 89

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-010/MATDS/RNRD/GBR-OHG/SG du 30 mars 2015.** Le Gouverneur de la Région du Nord, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association Neeb Nooma**

**Siège :** Ouahigouya

**Objectifs :** L'Association Neeb Nooma poursuit les objectifs suivants :

- promotion de l'hygiène et de la santé ;
  - lutte contre la désertification ;
  - aider à la mise en place des activités génératrice de revenus ;
  - lutte contre la pauvreté ;
  - nettoyage des services
- La composition de l'organe dirigeant de l'Association Neeb Nooma est la suivante :

Présidente : PORGO Kadiisso, Tél. 79 77 33 49

Vice-présidente : OUEDRAOGO Assita, Tél. 78 08 49 61

Secrétaire générale : OUEDRAOGO Adama, Tél. 61 44 42 91

Secrétaire générale adjointe : OUEDRAOGO Safieto, Tél. 72 71 28 29

Responsable à l'organisation : OUEDRAOGO Assetou, Tél. 68 23 04 63

Responsable à l'organisation adjointe : OUEDRAOGO Fanta, Tél. 63 83 90 78

Responsable à la communication : OUEDRAOGO Mariam, Tél. 72 73 52 24

Responsable à la communication adjointe : OUEDRAOGO Adjaratou, Tél. 71 71 68 23

Trésorière générale : OUEDRAOGO Haoua, Tél. 61 87 09 84

Trésorière générale adjointe : SAVADOGO Fati

Commissaires aux comptes : MANDE Salimata, Tél. 70 42 52 72

**Récépissé de déclaration d'association n° 2014-053/MATS/RNRD/PYTG/HC-OHG/SG du 28 novembre 2014.** Le Haut-Commissaire de la province du Yatenga, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association Wikfmenga/Femmes Battantes de Kalsaka**

**Siège :** est fixé à Kalsaka, province du Yatenga

**Les objectifs** de l'Association dénommée Association Wikfmenga/Femmes Battantes de Kalsaka :

- promouvoir les activités génératrices de revenus (AGR) aux bénéficiaires des femmes et des jeunes ;
- mener des activités en matière de santé et de la reproduction en direction des populations (femmes et filles et hommes) ;
- mener l'éducation scolaire et la santé des enfants par le parrainage ;
- promouvoir le droit des enfants ;
- lutter contre le trafic des enfants et de la délinquance juvénile ;
- lutter contre les violences faites aux enfants (excision, et travail forcé) ;
- développer des systèmes et des stratégies idoines pour améliorer les conditions sanitaires et éducatives enfants ;

Le bureau issu de l'assemblée générale ordinaire : tenue le 05 avril à 9 heures à Ouahigouya se compose comme suit :

Présidente : OUEDRAOGO Fatimata, Tél. 70 28 63 12  
 Vice-présidente : SAWADOGO Mariam, Tél. 76 47 45 12  
 Secrétaire générale : ZONGA Safiata, Tél. 64 06 08 40  
 Secrétaire générale adjointe : SAWADOGO Zoenabo, Tél. 76 64 46 73  
 Trésorière : SAWADOGO Kadiiso, Tél. 64 89 54 94  
 Trésorière adjointe : SAWADOGO Salmata, Tél. 66 94 53 89  
 Secrétaire chargée de l'éducation : SAWADOGO Ramata, Tél. 74 47 01 63  
 Secrétaire chargée de la santé : SAWADOGO Salmata, Tél. 75 71 54 90  
 Secrétaire chargée de l'information et de la coopération : OUEDRAOGO Azèta, Tél. 75 18 94 42

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-027/MATDS/RCAS/PCMO/HC du 06 mars 2015.** Le Haut-commissaire la province de la Comoé, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association Kanu Junior**

**Siège :** est établi à Banfora, province de la Comoé

**Objectifs :**

- renforcer l'esprit d'unité, de solidarité entre les membres ;
- promouvoir l'esprit entrepreneurial au sein des jeunes en vue de lutter contre la pauvreté ;
- susciter une véritable prise de conscience au sein des jeunes pour un meilleur entretien des valeurs environnementales et les richesses naturelles ;

- mobiliser le maximum de gens pour un changement de comportement responsable face aux IST et au VIH/SIDA

Le bureau issu de l'assemblée générale tenue, le 28 septembre 2014 à Banfora, province de la Comoé, se compose comme suit :

Présidente : SAHONI Awa, Tél. 78 06 05 09  
 Vice-présidente : SAWDOGO Mariam, Tél. 72 99 43 46  
 Secrétaire générale : SOMA Awa, Tél. 71 70 53 03  
 Secrétaire adjointe : SOULAMA Abi, Tél. 72 73 37 04  
 Trésorière générale : KONE B. Léonie, Tél. 70 64 40 63  
 Trésorière adjointe : SIRIMA Sali, S/C Tél. 78 06 05 09  
 Responsable à l'organisation : SOULAMA Tènè, Tél. 71 23 57 16  
 Responsable adjointe à l'organisation : OUATTARA Mahawa, Tél. 70 86 55 08  
 Responsable à l'information et à la communication : SOME Korotimi, Tél. 73 57 12 00  
 Responsable adjointe à l'information et à la communication : BANKORO Mamou, S/C Tél. 78 06 05 09

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-048/MATDS/RCEN/PCAD/HC/SG/DASE du 23 mars 2015.** Le Haut-commissaire la province du Kadiogo, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration de changement dans la composition de l'organe dirigeant et de modification dans les textes constitutifs pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association des Clubs PMU'B** en abrégé A.C. PMU'B

**Siège :** Secteur 17, Arrondissement 04, Ouagadougou, province du Kadiogo

**Objectifs :** l'Association des Clubs PMU'B (A.C. PMU'B) poursuit les objectifs suivants :

- contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ses membres ;
- organiser de façon efficiente l'activité de gérance en collaboration avec les responsables de la LONAB ;
- mettre à la disposition de l'association les moyens courants à son propre épanouissement en créant des infrastructures nécessaires ;
- promouvoir et renforcer des rapports humains de solidarité entre les membres de l'association ;
- en fonction des données actuelles et à venir de la LONAB : concevoir et diffuser des journaux de formation ;
- volet publicité :
  - collaborer avec les dirigeants des journaux locaux
  - concevoir et diffuser des journaux de pronostics, guides du parieur ;

Volet information :

- informer individuellement ou collectivement tous les clubs des actions de l'association

La composition de l'organe dirigeant de l'Association des Clubs PMU'B en abrégé A.C. PMU'B est la suivante :

Présidente : BERE Christine, Tél. 70 24 48 64  
 Secrétaire général : YONABA T. Marcel, Tél. 70 28 71 25  
 Secrétaire générale adjointe : CASSALOM Félicité, Tél. 70 70 59 65  
 Trésorière générale : OUEDRAOGO Roukiétou, Tél. 70 27 18 85  
 Trésorière générale adjointe : GUIGMA/ZONGO P. Rose Aïcha, Tél. 76 71 24 48  
 Secrétaire à l'information : SEGUEDA/SANA Kady, Tél. 70 30 80 98  
 1ère Secrétaire adjointe à l'information : KABRE Hazarata, Tél. 70 22 64 27  
 2ème Secrétaire adjoint à l'information : OUEDRAOGO Salam, Tél. 78 37 80 71  
 Secrétaire à la publicité : OUEDRAOGO Chrysostome, Tél. 78 62 96 46  
 Secrétaire à la formation : SAWADOGO Sabine, Tél. 75 04 73 98  
 Secrétaire aux affaires éco-bancaires : LALSAGA Salfo dit Célestin, Tél. 78 80 41 21  
 Secrétaire adjointe aux affaires éco-bancaires : MALO/SANGARE Adissa, Tél. 70 29 53 85

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-007/MATDS/REST/GVRT-FGRM/CAB du 23 mars 2015.** Le Gouverneur de la région de l'Est, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association pour le Développement et la Solidarité Hamsoagini** (A.D.S.H)

**Siège :** Komangou, province du Gourma

**Objectifs :** L'Association pour le Développement et la Solidarité Hamsoagini (A.D.S.H) poursuit les objectifs suivants :

- éduquer et alphabétiser la population surtout les femmes et les jeunes ;
- renforcer les compétences des agriculteurs dans la réalisation ;
- des sites antiérosifs ;
- des fosses fumières ;
- des cordons pierreux pour la lutte contre la dégradation des terres ;
- lutter contre les maladies épidémiques et endémiques (méningite, paludisme, les IST/VIH/SIDA) ;

- promouvoir le planning familial et la santé maternelle et infantile ;
- promouvoir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes garçons et filles dans les différents domaines (agriculture, élevage, environnement, l'artisanat) pour lutter contre la pauvreté

Le bureau exécutif de l'association se compose comme suit :

Président : OUOBA Albert, Tél. 78 26 95 40  
 Vice-présidente : OUOBA Baliyama, Tél. 79 36 12 04  
 Secrétaire général : OUOBA Bernard, Tél. 78 41 37 80  
 Secrétaire générale adjointe : WAMBO Awa, Tél. 79 90 58 08  
 Trésorière générale : KPODA T. Josiane, Tél. 78 85 54 28  
 Trésorier général adjoint : LOMPO Gani, Tél. 79 40 11 39  
 Responsable chargé de l'éducation et de l'alphabétisation : OUOBA Noaga, Tél. 79 90 59 73  
 Responsable chargé de la lutte contre la dégradation des sols : OUOBA Gourma, Tél. 79 00 95 72  
 Responsable chargé de la santé communautaire : OUOBA Valentin, Tél. 78 38 50 37  
 Responsable chargée des activités génératrices de revues : LOMPO Diriba, Tél. 71 42 66 38

**Récépissé de déclaration d'association n° 2014-008/MATS/RPCL/PGNZ/HC/CAB du 21 juillet 2014.** Le Haut-commissaire la province du Ganzourgou, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association Sogr-Nooma Naba Sulga des Tailleurs de Mogtèdo**

**Siège :** Mogtèdo, département dudit, province du Ganzourgou

**Objectifs :** l'Association Sogr-Nooma Naba Sulga des Tailleurs de Mogtèdo

A pour objectifs de :

- valoriser le métier des tailleurs ;
- renforcer les capacités des membres sur le métier ;
- promouvoir la solidarité entre les membres ;
- résoudre les difficultés relatives au métier ;
- promouvoir et renforcer l'éducation sur le civisme ;
- promouvoir et renforcer les acquis du métier ;
- lutter contre l'analphabétisme et la pauvreté ;
- promouvoir et renforcer le genre dans les activités de développement ;
- promouvoir et renforcer l'entraide entre les membres

Le bureau exécutif de l'Association se compose comme suit :

Président : COMPAORE Mady, Tél. 70 15 59 37  
 Vice-président : TIENDREBEOGO Lazare, Tél. 70 00 62 17

Secrétaire : OUEDRAOGO Pangsiguian Blaise, Tél. 70 05 67 75  
 Secrétaire adjoint : ROUAMBA Talato Issaka, Tél. 71 02 84 20  
 Trésorier : WANGRAWA Ablassé, Tél. 70 12 29 83  
 Trésorière adjointe : COMPAORE Aline, Tél. 70 51 61 25  
 Responsable à l'information : TAPSOBA Ilyasse, Tél. 70 36 54 59  
 Responsable adjointe à l'information : KABORE Fatimata, Tél. 70 32 55 66  
 Responsable à l'organisation : TAPSOBA Ping-Wendé Pascal, Tél. 70 34 20 18  
 Responsable adjoint à l'organisation : GUIGMA Souka David, Tél. 70 67 45 86

Liste des membres du comité de contrôle de l'association :  
 Président : ZIDA Tibo, Tél. 70 14 57 18  
 Membres : KOLOGO Jacques, Tél. 71 90 68 53  
 KABORE Saïdou, Tél. 70 32 94 05

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-005/MATD/REST/PKPG/HC du 16 mars 2015.** Le Haut-commissaire de la province de la Kompienga, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association Sabiiloun Nadjaha de Nadiagou**

**Siège :** Pama, province de la Kompienga

**Objectifs :** L'Association Sabiiloun Nadjaha de Nadiagou poursuit les objectifs suivants :

- contribuer à l'encadrement des enfants dans le domaine de l'éducation ;
- renforcer la capacité des membres dans la vie associative et dans bien d'autres domaines ;
- promouvoir l'hygiène et l'assainissement dans la province ;
- œuvrer dans les domaines de l'agriculture et l'élevage à travers les microprojets

L'association Sabiiloun Nadjaha de Nadiagou est administrée par un bureau exécutif composé comme suit :

Président : KANAZOE Mahamadi, Tél. 70 78 97 49  
 Vice-président : KABORE Boubacar, Tél. 70 89 69 43  
 Secrétaire général : DAWINDE Haïdara, Tél. 70 36 36 32  
 Secrétaire général adjoint: KADIOGO Ibrahim, Tél. 64 51 82 25  
 Trésorier général : TAPSOBA Alassane, Tél. 77 58 44 23  
 Trésorier général adjoint: SAKONDE Saïdou, Tél. 78 97 94 98  
 Secrétaire à l'organisation : KANAZOE Djibril, Tél. 75 54 52 61  
 Secrétaire à l'information: TAPSOBA Abdou, Tél. 72 58 56 74

Secrétaire aux affaires extérieures : YAMEOGO Aboubacar, Tél. 78 17 07 44  
 Secrétaire aux affaires sportives et culturelles : KOADIMA Oussen, Tél. 73 08 42 21  
 Secrétaire à la formation des jeunes : YAMEOGO Wahab, Tél. 60 92 48 29  
 Commissaires aux comptes :  
 - OUEDRAOGO Idrissa, Tél. 78 86 32 94  
 - SANA Issakia, Tél. 73 49 43 74  
 Membres d'honneurs :  
 - KABORE Idrissa, Tél. 72 22 49 81  
 - KOANDA Ousmane, Tél. 78 16 80 24

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-038/MATDS/RHBS/PHUE/HCBDLS/SG/DAG. du 04 mars 2015.** Le Haut-commissaire de la province du Houet, donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association pour la Promotion de L'Aquaculture dans le Houet (APAH)**

**Siège :** Commune de Bobo-Dioulasso, province du Houet

**Objectifs :** L'Association pour la Promotion de L'Aquaculture dans le Houet (APAH) poursuit les objectifs suivants :

- mener des réflexions sur les contraintes de développement et l'aquaculture et des écosystèmes aquatiques et faire des propositions y relatives au gouvernement et aux autres partenaires de développement sous formes de recommandations, de plans d'action, de projets et programmes ;
- contribuer à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de développement de l'aquaculture au Burkina Faso ;
- participer à la mise en œuvre des actions de développement dans le domaine de l'aquaculture et des écosystèmes aquatiques de concert avec les autres partenaires concernés ;
- contribuer à la vulgarisation des techniques et/ou technologies adaptées au contexte national dans le domaine de l'aquaculture et de la protection des écosystèmes aquatiques ;
- mener ou soutenir des activités de sauvegarde et de restauration des supports potentiels de productions aquacoles (sources d'eau, terre, air plans d'eau écosystèmes aquatiques, réserves souterraines, etc...) ;
- apporter l'assistance technique et matériel aux acteurs de l'aquaculture et de la gestion durable des écosystèmes aquatiques sous formes diverses (information, sensibilisation, formation et appui-conseils, dotation en matériel, formulation de requête, recherche de financement, etc...) ;
- faire un plaidoyer pour la prise en compte efficiente de l'aquaculture dans les projets et programmes de développement ;

- élaborer et/ou mettre en œuvre des projets et programmes de développement dans les domaines de l'aquaculture et de la gestion durable des écosystèmes aquatiques ;
- faire des lobbyings auprès des partenaires de développement en vue de la mobilisation des fonds pour le financement des activités ;
- réaliser les études d'impact et de faisabilité des projets dans les domaines concernés ;
- étudier et promouvoir la résilience des écosystèmes aquatiques et des populations aux changements climatiques ;
- contribuer à la lutte contre la pollution des eaux et des terres ;
- contribuer à l'augmentation de l'offre en poisson produit en aquaculture

La composition de l'organe dirigeant de l'Association pour la Promotion de L'Aquaculture dans le Houet (APAH) es la suivante :

Président : TANLY Abdoul Diadié, S/C 01 BP 341 Bobo-Dioulasso 01 Tél. 78 83 42 50/63 96 04 05  
 Secrétaire général : SAMOURA Mahamadou, 01 BP 341 Bobo-Dioulasso 01 Tél. 70 27 74 72/78 10 73 75  
 Trésorier général : KONDOMBO Cyrille, 01 BP 461 Bobo-Dioulasso 01 Tél. 78 04 71 75/75 58 54 51  
 Trésorier adjoint : OUEDRAOGO Dieudonné, 01 BP 341 Bobo-Dioulasso 01 Tél. 70 88 44 90/76 60 53 69  
 Secrétaire chargé des projets et de la formation : NOMBRE Roch Armand, BP 12 345 Bobo-Dioulasso 01 Tél. 70 11 94 96/78 02 00 21  
 Secrétaire chargé du genre : TRAORE Yacouba, S/C 01 BP 2183 Bobo-Dioulasso 01 Tél. 72 18 71 09/76 73 75 01  
 Secrétaire chargé de l'information et de la communication : MILLOGO Sibiri Philippe, S/C 01 BP 341 Bobo-Dioulasso 01 Tél. 76 29 59 16

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-005/MATDS/RBMH/PNYL/HC/TOM du 03 mars 2015.** Le Haut-commissaire de la province du Nayala, donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination de l'Association : Association des Jeunes Filles pour le Développement de la province du Nayala (A.J.F.D/PN)**

**Siège :** est fixé à Toma, province du Nayala)

**Objectifs :**

- lutter contre la pauvreté par la promotion des activités génératrices de revenus ;
- soutenir les activités de promotion de la jeunesse ;
- améliorer des conditions de vie des jeunes filles et femmes en situation difficile ;

- assurer du mieux-être des jeunes filles et de la femme en situation difficile ;
- promouvoir la formation professionnelle et l'alphabétisation au profit des jeunes filles et des femmes en situation difficile ;
- aider les jeunes filles et les femmes à s'organiser pour leur auto-développement ;
- créer des activités et participation au développement socioéconomique ;
- promouvoir la participation des jeunes filles et des femmes en situation difficile dans les activités de développement ;
- contribuer à la protection de l'environnement ;
- mener sur le terrain des activités concrètes d'intérêt communautaire, sanitaire, social, culturel ;
- soutenir les personnes âgées les handicapés, les veuves et les orphelins ;
- valoriser la transformation des céréales, séchage des produits alimentaires ;
- organiser des activités de reboisement ;
- valoriser les produits forestier non ligneux ;
- participer à toutes manifestation de la jeunesse ;
- promouvoir l'éducation et l'alphabétisation de la jeunesse du Nayala

Noms, prénoms et adresse des principaux dirigeants de l'association :

Présidente : SOW Constance Bienvenue, Tél. 72 40 70 08  
 Vice-présidente : PARE Djeneba Kahiri Sandrine, Tél. 74 91 96 51  
 Secrétaire générale : KI Konaty Aimée Franceline, Tél. 72 46 79 90  
 Secrétaire générale adjointe : KABRE Leticia, Tél. 65 96 56 26  
 Trésorière générale : KI M. Julienne, 68 27 22 15  
 Trésorière adjointe : KI Carine, Tél. 72 87 46 96  
 Secrétaire à l'information : DAO Labilatou, Tél. 79 88 15 30  
 Secrétaire à l'information adjointe : KI Angéline, Tél. 62 00 17 67  
 Secrétaire à la jeunesse : TOE Armelle R. Tél. 79 90 01 19  
 Secrétaire adjointe à la jeunesse : DALLA Laure Ginette, Tél. 71 95 15 36  
 Secrétaire à l'organisation : PARE Diane Mariette, Tél. 61 10 08 25  
 Secrétaire à l'organisation adjointe : PARE Seline, Tél. 62 28 81 90  
 Conseillers :  
 - KI Ali Tigiane, cultivateur, Tél. 70 39 09 17  
 - PARE Kassana Florentine, coiffeuse, Tél. 70 08 00 16

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-007/MATDS/RBMH/PKSS/HC-NNA du 18 mars 2015.** Le Haut-commissaire de la province de la Kossi, donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination :** Union Diocésaine des Enseignants des Ecoles Primaires Catholiques de Nouna en abrégé (U.D.E.E.P.C/N)

**Siège :** Nouna, département dudit, province de la Kossi

**Objectifs :** L'Union Diocésaine des Enseignants des Ecoles Primaires Catholiques de Nouna (U.D.E.E.P.C/N) a pour objectifs de :

- regrouper et mobiliser l'ensemble des travailleurs de l'enseignement primaire catholique du Diocèse de Nouna ;
- œuvrer pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement et pour une éducation adéquate de tous les enfants sans aucune discrimination (de sexe, de religion, d'origine sociale de handicap..);
- contribuer à la lutte contre l'analphabétisme ;
- œuvrer pour la revalorisation de la fonction enseignante
- promouvoir l'enseignement catholique en général et l'enseignement primaire catholique en particulier ;
- donner un cadre d'expression et une structure organisée aux enseignants du primaire catholique du Diocèse de Nouna ;
- développer des initiatives dans le cadre de la lutte contre les maux qui minent notre société : le VIH/SIDA, le paludisme, le trafic des enfants, la désertification... ;
- développer entre les enseignants une solidarité agissante

Nom, prénoms et adresses des personnes chargées de l'administration de L'Union Diocésaine des Enseignants des Ecoles Primaires Catholiques de Nouna en abrégé (U.D.E.E.P.C/N)

Secrétaire général : DEMBELE Thomas d'Aquin, Tél. 71 83 48 10

Secrétaire général adjoint : TRAORE B. Jean Claude, Tél. 70 39 86 41

Trésorière générale : Sœur Véronique RANIVOARISOA, Tél. 71 03 27 78

Trésorière générale adjointe : KIENOU T. Jacqueline, Tél. 60 85 68 92

Secrétaire à l'organisation : KONE Anselme, Tél. 60 12 98 69

Secrétaire à l'information : KONATE Jean, Tél. 71 47 96 22

Responsable chargé de la question féminine : TRAORE Béatrice, Tél. 71 96 71 17

Responsable chargé de la liturgie : TRAORE B. Hervé, Tél. 71 76 01 58

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-001/MATDS/RCS/D/GM/SG du 08 janvier 2015.** Le Gouverneur de la région du Centre-Sud, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination :** Agir pour le Développement du Centre-Sud (ADC)

**Siège :** Manga, province du Zoundwéogo

**Objectifs :** Association Agir pour le Développement du Centre-Sud (ADC) a pour objectifs de :

- contribuer à la scolarisation des enfants ;
- contribuer à la sensibilisation de la population sur la protection des biens publics ;
- contribuer à la bonne gouvernance ;
- accompagner la décentralisation par la sensibilisation de la population à la base et à la formation des élus locaux ;
- participer à la valorisation de la culture au Centre-Sud ;
- promouvoir l'excellence à l'école et dans les autres domaines ;
- informer les populations sur les changements climatiques ;
- promouvoir les bonnes pratiques en matière d'agriculture et d'élevage ;
- contribuer à la solidarité réelle entre les populations ;
- contribuer à la promotion de la femme ;
- prévenir et résoudre les conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- participer à la protection de l'environnement ;
- contribuer à la lutte contre la faim dans la région du Centre-Sud ;
- contribuer à la promotion des bonnes pratiques en matière sanitaire ;
- contribuer à la pratique et à la promotion du sport dans le Centre-Sud ;
- contribuer à la promotion de l'artisanat et le tourisme au Centre-Sud ;
- mettre en œuvre toutes actions pouvant contribuer au développement du Centre-Sud

Liste nominative des personnes actuellement chargées de l'administration ou de la direction de l'association

Président : YAOGO Lambert, Ouagadougou secteur 30 Tél. 70 28 75 68

1er Vice-président : OUEDRAOGO Marcel, Ouagadougou secteur 49 Tél. 76 58 57 08

2ème Vice-président : BOUDA Laurent, Wapassi, Tél. 78 44 01 05

Secrétaire générale : SANKARA Idrissa, Ouagadougou secteur 19, Tél. 78 01 13 86

Secrétaire générale adjointe : OUEDRAOGO Elie, Belleville, Tél. 78 16 06 16

Chargé des finances et de la comptabilité : RECTOUMDA Natalie, Patte d'oie, Tél. 78 21 50 02

Adjoint au chargé des finances et de la comptabilité : BOUDA W. Barthélémie, Ouagadougou Tél. 78 00 20 60

Chargé de la communication et de l'information : DONASSE Emmanuel, Ouagadougou, Tél. 78 86 78 99

Adjoint chargé de communication et de l'information : OUEDA Grégoire, Ouagadougou Tél. 76 58 05 87

Chargé de l'organisation et des relations extérieures : MAIGA née TONDE Rosalie, Ouagadougou secteur 29 Tél. 76 62 44 52

Adjoint chargé de l'organisation et des relations extérieures : NACOULMA Sébastien, Ouagadougou secteur 10, Tél. 70 32 34 79/78 63 75 50

Chargé de la formation et de l'alphabetisation : YAMEOGO Saydou, Tiébélé Tél. 70 69 33 93

Adjoint chargé de la formation et de l'alphabetisation : BOUGMA Lassané, Ouagadougou, Tél. 78 51 59 34

Chargé de la mobilisation de l'environnement et de l'assainissement : SANKARA Boureima, Ouagadougou secteur 17, Tél. 72 63 99 58

Adjoint chargé de la mobilisation, de l'environnement et de l'assainissement : BOUDA née BAGA Ramatou, Ouagadougou secteur 15, Tél. 75 38 31 30

Chargé des affaires culturelles et sportives : OUEDRAOGO Pascal, Ouagadougou Tél. 79 48 60 34

Adjoint chargé des affaires culturelles et sportives : KINDA Bernadette, Ouagadougou, Tél. 79 15 21 93

Commissaires aux comptes :

- DIPAMA Sabine, Ouagadougou 79 14 34 90

- TONDE Patrick, Ouagadougou, Tél. 78 44 01 05

Conseillers :

- BOUDA Pierre, Ouagadougou, Tél. 78 03 36 03

- NANA Seni, Ouagadougou secteur 17, Tél. 76 23 26 14

- TONDE Joachim, Ouagadougou, Tél. 78 19 73 83, 70 71 61 06

- NIKIEMA O. Bernard, Ouagadougou Tél. 78 87 26 31

**Récépissé de déclaration d'association n° 2014-415/MATS/Rcen/PKAD/HC/SG/DASE du 17 juillet 2014.**

Le Haut-commissaire la province du Kadiogo, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination :** Association Boud-Nooma

**Siège :** Secteur 28, arrondissement 06, Ouagadougou, province du Kadiogo

**Objectifs :** L'Association Boud-Nooma poursuit les objectifs suivants :

- lutter contre la pauvreté ;
- sensibiliser pour éviter le col de l'utérus chez la femme ;
- lutter contre l'analphabétisme ;
- lutter contre l'excision et le VIH/SIDA ;
- promouvoir la solidarité et l'entraide entre les membres

La composition de l'organe dirigeant de l'Association Boud-Nooma est la suivante :

Présidente : OUEDRAOGO Haoua, Tél. 78 99 39 45

Vice-présidente : NIAMPA Mariam, Tél. 71 35 13 26

Secrétaire générale : NANEMA Abzeta, Tél. 78 49 87 42

Secrétaire générale adjointe : OUEDRAOGO Aminata, Tél. 78 67 27 40

Trésorière générale:OUEDRAOGO Fatimata, Tél.70 17 95 06  
Trésorière adjointe : OUEDRAOGO Maïmounata, Tél. 78 75 04 88

Secrétaire à l'information : GANAME Adjara, Tél. 71 23 75 35

1er Secrétaire adjointe à l'information : OUEDRAOGO Maïmouna, Tél. 72 85 85 02

2ème Secrétaire adjointe à l'information : BARRY Safi, S/C Tél. 78 99 39 45

3ème Secrétaire adjointe à l'information : TRAORE Fati, S/C Tél. 78 99 39 45

4ème Secrétaire adjointe à l'information : KABORE Sita, S/C Tél. 78 99 39 45

Secrétaire à l'organisation : OUEDRAOGO Balkissa, Tél. 76 90 79 77

1er Secrétaire adjointe à l'organisation : TIENDREBEOGO Alizeta, S/C Tél. 78 99 39 45

2ème Secrétaire adjointe à l'organisation : BADO Bintou, S/C Tél. 78 99 39 45

3ème Secrétaire adjointe à l'organisation : SAWADOGO Djeneba, S/C Tél. 78 99 39 45

**Récépissé de déclaration d'association n° 2014-417/MATDS/Rcen/PKAD/HC/SG/DASE du 17 juillet 2014.** Le Haut-commissaire de la province du Kadiogo, donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination :** Association Nong-Taaba

**Siège :** Secteur 28, arrondissement 06, Ouagadougou, province du Kadiogo

**Objet :** L'association Nong-Taaba poursuit les objectifs suivants :

- lutter contre la pauvreté ;
- sensibiliser pour éviter le col de l'utérus chez la femme ;
- lutter contre l'analphabétisme ;
- lutter contre l'excision et le VIH/SIDA ;
- promouvoir la solidarité et l'entraide entre les membres

La composition de l'organe dirigeant de l'Association Nong-Taaba est la suivante :

Présidente : SOULGA Safietou, Tél. 78 57 56 28

Vice-présidente : NIKIEMA Rasmata, Tél. 76 12 05 49

Secrétaire générale: OUEDRAOGO Haoua, Tél. 78 00 20 74

Secrétaire générale adjointe : MANDO Ami, Tél. 60 28 89 72

Trésorière générale : KABORE Mariam, Tél. 78 35 19 56

Trésorière adjointe : NIKIEMA Rosine, Tél. 78 71 26 99

Secrétaire à l'information : TAPSOBA Sali, Tél. 71 23 75 35

1er Secrétaire adjointe à l'information : SAKANDE Mariam, Tél. 78 85 60 24

2ème Secrétaire adjointe à l'information : OUANDAOGO Mariam, S/C Tél. 78 57 56 28

3ème Secrétaire adjointe à l'information : FAHO Edwige, S/C Tél. 78 57 56 28

4ème Secrétaire adjointe à l'information : DEME Fati, S/C Tél. 78 57 56 28

Secrétaires à l'organisation :

- KIENDREBEOGO Alizeta, S/C Tél. 78 57 56 28

- OUEDRAOGO Rasmata, S/C Tél. 78 57 56 28

- TONDE Fati, S/C Tél. 78 57 56 28

- ZONGO Odile, S/C Tél. 78 57 56 28

**Récépissé de déclaration d'association n°2015-012/MATDS/REST/GVRT-FGRM/CAB du 31 mars 2015.**

Le Gouverneur de la région de l'Est, donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration de modification dans les textes constitutifs et de changement dans la composition de l'organe dirigeant pour l'association régie par la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Action de Soutien pour Femme et Enfants en Difficultés (ASFED)**

**Siège :** Fada N'Gourma, province du Gourma

**Objectifs :** L'Action de Soutien pour Femme et Enfants en Difficultés poursuit les objectifs suivants :

- œuvrer à la santé et au bien-être social ;
- promouvoir les activités génératrices de revenus ;
- œuvrer à l'autosuffisance alimentaire ;
- restaurer la dignité humaine ;
- promouvoir les droits humains ;
- œuvrer à la lutte contre les IST, le VIH/SIDA et la tuberculose ;
- promouvoir l'éducation et l'alphabétisation ;
- lutter contre la pauvreté des femmes et enfants vulnérables

Le bureau exécutif de l'association se compose comme suit :

Présidente : KOMONDI Tiantidou, Tél. 72 12 17 97

Vice-présidente: LANKOANDE Namousa, Tél. 70 10 543 16

Secrétaire générale : DOUNA/OUOBA Sibdou Cécile, Tél. 78 33 02 02

Secrétaire générale adjointe : DAMIBA Salamatou, Tél. 71 13 69 64

Trésorière : LANKOANDE Jeanne, Tél. 72 77 69 31

Trésorière adjointe : TINDANO Isapua, Tél. 71 00 28 92

Responsable à l'information et à la mobilisation : LANKOANDE Tibandiba, Tél. 60 78 42 24

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-019/MATDS/SG/DGLP/DOSOC du 23 mars 2015.** Le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité, donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Chorale Féminine Wend Panga** en abrégé CFWP

**Siège :** Ouagadougou, province du Kadiogo

**Objectifs :** La Chorale Féminine Wend Panga a pour objectifs :

- prêcher et enseigner la parole du Seigneur et sauveur Jésus Christ par des chants, louanges et des concerts ;
- mettre en place des stratégies pour la mise en œuvre de projets et programmes de développement à travers la création de centres de santé communautaire et dans le domaine de la culture ;
- organiser et appuyer les communautés dans les activités économiques, sportives, culturelles et éducatives.

La composition de l'organe dirigeant de la Chorale Féminine Wend Panga est la suivante :

Présidente : KABORE Téné, Tél. 78 17 68 06

Secrétaire générale : ZIBA/OUEDRAOGO Rayimwendé, Tél. 78 33 41 77

Trésorière générale : KABORE Odile, Tél. 78 42 59 33

Trésorière générale adjointe : ZONGO Bernadette, Tél. 78 89 63 23

Secrétaire à l'organisation : ZEMBA Lamoussa, Tél. 75 25 53 42

Secrétaire à l'information : OUEDRAOGO Ramata, Tél. 79 59 32 97

Conseillère : YAMEOGO Martine, Tél. 78 08 47 46

**Récépissé de déclaration d'association n° 2015-016/MATDS/SG/DGLP/DOSOC du 23 mars 2015.** Le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité, donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

Le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité, donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association Wend Panga**

**Siège :** Ouagadougou, province du Kadiogo

**Objectifs :** L'Association Wend Panga a pour objectifs :

- sensibiliser ses membres sur la nécessité de protéger les intérêts des travailleurs du secteur informel ;

- appuyer les jeunes pour la réalisation de leurs projets ;
- faire connaître les dispositions légales en matière d'activités du secteur informel au Burkina Faso

La composition de l'organe dirigeant de l'Association Wend Panga est la suivante :

Présidente : KABORE Fati, Tél. 71 98 04 52

Vice-présidente : OUEDRAOGO Habiba, Tél. 76 93 39 07

Secrétaire générale : NIKIEMA Rasmata Kouka, Tél. 76 29 54 20

Secrétaire adjointe : KANAZOE Samira, Tél. 70 50 47 63

Trésorière générale : DERRA Fati, Tél. 71 46 83 45

Trésorière adjointe : NIKIEMA Zénabo, Tél. 75 97 63 46

Secrétaire à l'organisation:TIEMTORE Bibata, Tél. 78 04 01 62

Secrétaire à l'organisation adjoint : SIMPORE Paul, Tél. 70 99 21 66

Secrétaire à l'information : ZAMPALIGRE Mariam, Tél. 76 97 60 41

Secrétaire à l'information adjointe : OUEDRAOGO Alimata, Tél. 70 83 06 11

Secrétaire à la mobilisation : KABORE Tibila Karim, Tél. 78 76 58 53

Secrétaire adjointe à la mobilisation : OPEREKA Blessing, Tél. 78 99 61 50

Secrétaire chargée des affaires extérieures : SAWADOGO Zénabo, Tél. 78 55 93 44

Secrétaire adjointe chargée des affaires extérieures : NIKIEMA Perpétue, Tél. 71 00 79 00

Secrétaire chargée des affaires féminines : OUEDRAOGO Etienne, Tél. 76 18 02 14

Secrétaire adjointe chargée des affaires féminines : SERE Rachel, Tél. 70 29 41 27

Secrétaire chargée des affaires culturelles : KABORE Aminata, Tél. 79 05 54 87

Secrétaire adjointe chargée des affaires culturelles : COMPAORE Isabelle, Tél. 66 80 54 91

**Récépissé de déclaration d'association n°1997-047/MATS/PKAD/HC/SG du 02 juin 1997.** Le Haut-commissaire de la province du Kadiogo donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

Le Haut-commissaire de la province du Kadiogo donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Union Burkinabè des Commerçants (es) du Quartier Bilbalogho (U.B.C.O.B)**

**Siège :** Ouagadougou, secteur 2 Bilbalogho, province du Kadiogo

**Objectifs :** L'Union a pour objectifs :

- défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres ;
- de favoriser et de renforcer la solidarité entre tous ses membres ;

- de créer les conditions propices à la formation et à l'information de ses membres ;
- de participer à toute réflexion relative à l'organisation du secteur commercial ;
- de participer à trouver des solutions novatrices à divers problèmes en vue de contribuer au progrès économique et social du pays

Noms, prénoms et adresses des personnes actuellement chargées de l'administration ou de la direction de l'association

Président : DEME Ablassé, transporteur routier 01 BP 6677 Ouagadougou 01 Tél. 31 34 81

Vice-président : OUEDRAOGO Djibril, commerçant 01 BP 6677 Ouagadougou 01 Tél. 31 66 48/31 66 94

Secrétaire général : NANA Dramane, consultant commercial, 01 BP 6677 Ouagadougou 01

Secrétaire général adjoint : OUEDRAOGO Boukaré, commerçant 01 BP 6677 Ouagadougou 01

Secrétaire aux relations extérieures : OUEDRAOGO Salif, commerçant 01 BP 6677 Ouagadougou 01

Secrétaire adjoint aux relations extérieures : ILBOUDO Alexis, imprimeur 01 BP 6677 Ouagadougou 01

Secrétaire à l'information et à l'organisation : TIENDREBEOGO Idrissa, commerçant 01 BP 6677 Ouagadougou 01

Secrétaire adjointe à l'information et à l'organisation : TIEMTORE Alizèta, commerçante 01 BP 6677 Ouagadougou 01 Tél.

Secrétaire aux affaires économiques et juridiques : NANA Abdoulaye, gestionnaire 01 BP 4291 Ouagadougou 01

Trésorier général : TIENDREBEOGO Moussa, commerçant 01 BP 739 Ouagadougou 01

Trésorière générale adjointe : KIEKIETA Mamounata, commerçante 01 BP 2282 Ouagadougou 01

Commissaire aux comptes : BONKOUNGOU Rasmané, 08 BP 6606 Ouagadougou 08, Tél. 31 30 42

Conseillers :

- El Adj ZOUNGRANA Kassoum, commerçant

- KABORE Aguir Zarata, commerçante 01 BP 6434 Ouagadougou 01

Président d'honneur : El Adj YUGO Moussa, opérateur économique 01 BP 739 Ouagadougou 01

Membres d'honneur :

- El Adj KIEKIETA Alassane, opérateur économique 01 BP 2282 Ouagadougou 01

- El Adj ZOUNGRANA Boureima, commerçant 01 BP 4942 Ouagadougou 01

- El Adj YANOGO Alassane, commerçant

- El Adj OUEDRAOGO Noufou, commerçant

**Récépissé de déclaration d'association n°2014-027/MATS/RCS/D/PZNV/HC du 25 septembre 2014.** Le Haut-Commissaire de la province du Zoundwéogo, donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration de modification dans les textes constitutifs et de changement dans l'organe dirigeant pour l'association régie par la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association des Commerçants pour le Développement de Manga (A.C.D.M)****Siège :** Manga, commune dudit province du Zoundwéogo**Objectifs :**

Présidente : BOUDA Béatrice, Tél. 76 57 63 03

Vice-président : ROUAMBA Joseph, Tél. 70 75 30 80

Secrétaire général : KABRE Casimir, Tél. 76 48 11 92

Trésorière secrétaire générale adjointe : CONGO Balguissa, Tél. 78 05 45 96

Délégué à l'information : BARRY Hassane, Tél. 76 44 91 82

Délégué à l'information adjoint : KABRE Prosper, Tél. 76 31 33 83

Trésorier : COMPAORE Anatole, Tél. 76 62 39 33

Trésorier adjoint : ROUAMBA Etienne, Tél. 76 57 74 82

Délégué à la mobilisation féminine : COMPAORE Lanpoko, Tél. 76 06 24 68

Délégué adjointe à la mobilisation féminine : NACOULMA Marceline, Tél. 75 81 81 19

Délégué à l'organisation : NIKIEMA Ablassé, Tél. 76 57 47 11

Délégué adjoint à l'organisation : ZOUNGRANA Ermand, Tél. 76 2 29 28

**Commissaires aux comptes :**

- KONDITAME F. Eric, Tél. 70 70 42 25

- ZOUNGRANA Hamidou, S/C Tél. 76 57 23 50

- NIKIEMA Mahamoudou, Tél. 76 57 24 63

**Récépissé de déclaration d'association n° 2012-046/MATDS/RNRD/PYTG/HC-OHG/SG du 29 août 2012.**

Le Haut-commissaire de la province du Yatenga, donne aux personnes ci-après désignées récépissé de déclaration de changement dans la composition de l'organe dirigeant pour l'association régie par la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association.

**Dénomination : Association des Femmes Burkinabè de Ouahigouya (AFBO)****Siège :** Ouahigouya, dans la province du Yatenga

Les objectifs de l'Association dénommée : Association des Femmes Burkinabè de Ouahigouya (AFBO) sont entre autres:

- contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la jeune fille ;
- promouvoir les droits de la femme et de la jeune fille ;
- œuvrer pour le changement de comportement de la femme et de la jeune fille en matière de santé sexuelle et de la reproduction ;

- contribuer d'une manière ou d'une autre, au niveau provincial, l'intégration véritable de la femme et de la jeune fille aux différentes prises de décisions

Le bureau issu de l'Assemblée Générale ordinaire; tenue le 12 janvier 2012, dans la commune de Ouahigouya se compose comme suit;

Présidente : SABA Madina, éducatrice centre d'éveil et d'éducation Paas-Yam Tél. 76 03 84 05

Vice-présidente : CISCSE/OUEDRAOGO Safiéto, OHG Tél. 76 06 47 98

Secrétaire générale : TOURE/OUEDRAOGO Fatoumata, OHG Tél. 76 68 09 88

Secrétaire générale adjointe : SAWADOGO Salmata, superviseur AFBO, secteur 13, OHG

Trésorière générale : SAVADOGO Haoua, responsable FTS AFBO, secteur 05, OHG, Tél. 76 43 53 61

Trésorière générale adjointe : OUEDRAOGO Azèta, animatrice AFBO, secteur 04 OHG Tél. 76 55 75 50

Secrétaire à l'organisation : OUEDRAOGO Cathérine, secteur 01, OHG, Tél. 40 55 04 58/76 58 54 90

Secrétaire à l'organisation adjointe : OUEDRAOGO Aminata, animatrice, secteur 11, OHG, Tél. 71 75 88 70

Secrétaire à l'information, communication inter groupement de base : OUEDRAOGO P. Ramata, superviseur AFBO, secteur 05, OHG, Tél. 75 18 07 53

Secrétaire à l'information, communication inter groupement de base adjointe : OUEDRAOGO Azèta, secteur 01 OHG, Tél. 73 59 88 70

Secrétaire chargée des relations : CISCSE Fatoumata, animatrice AFBO, secteur 03 Tél. 72 43 23 77

Secrétaire adjointe chargée des relations : OUEDRAOGO Fatoumata, animatrice, secteur 01 OHG Tél. 73 43 36 90

**Commissaires aux comptes :**

- SAVADOGO Fanta, teinturière secteur 05, OHG

- OUEDRAOGO Fati Kodinga, teinturière secteur 05 OHG



IMPRIMERIE DU JOURNAL OFFICIEL  
01 BP 3924 OUAGADOUGOU 01  
Dépôt Légal 4569